

Observation n°96 (Web)

Par alex Bonnieux

Déposée le 9 octobre 2020 à 16 h51

Vol de nuits

Quelques faucheuses de plus ne changeront pas l'avenir de la planète, mais contribueront encore un peu plus à notre lassitude de voir ces monstres d'acier pourrir notre paysage. Nous voilà, presque encerclés par des centaines de pales assassines qui, sur leurs lourds sabots de bétons, avancent inexorablement dans nos campagnes s'élevant toujours plus haut à la recherche d'un vent souvent promis mais jamais atteint. Battant l'air de leurs faux aiguillées, elles hachent nos oiseaux et notre soleil, en espérant un jour couper les nuages. Toujours plus grandes, toujours plus lourdes, elles pèsent insidieusement sur nos âmes qu'elles tentent d'acheter. Certaines cèdent, toujours par avidité rarement pas conviction tant il est compliqué de comprendre les enjeux de cette bataille où Eole n'est plus considéré que comme un esclave.

Notre campagne nous échappe et notre nuit nous a été lâchement dérobée. Impossible de ne pas être insensible à toutes ces piqûres lumineuses qui, asynchrones, ont fait disparaître la tranquillité des étoiles et rougir la voie lactée. D'un flux continue, elles inondent la vie nocturne de leur saccade stroboscopique rendant, à jamais, l'astre lunaire honteux devant si peu de solitude.

Nos maisons, déjà vidées par l'exode et l'appel de la modernité, n'ont que comme dernier espoir d'être à nouveau sous la protection d'un maître en quête d'authenticité. Mais ces refuges vides, plusieurs fois centenaires, abdiquant, face à ces totems géants rugissant sur leurs seuils, n'ont pas fini de hanter nos villages. Leurs volets clos à la peinture écaillée, leurs toits moussus, leurs façades décrépies ne seront que des cicatrices supplémentaires laissées par le bout des pales de promoteurs aveuglés.

Notre sol, meurtri dans sa chair doit supporter ces greffes industrielles et se résoudre à une infécondité éternelle. Lui, qui, depuis la nuit des temps, voyait le cycle de la nature et la main de l'Homme le faire vivre n'aura que pour maigre consolation l'idée de supporter un colosse qui finira par rouiller abandonnant ses racines de bétons à jamais stériles.

Laissez-nous tranquille, laissez-nous nos terres, ne remplacez pas notre blé et nos forêts par du béton qui ne tiendra jamais ses promesses. Cette campagne paisible est notre seule richesse, laissez-nous la partager avec les personnes qui l'aiment et ne la sacrifiez pas sur un Autel recouvert d'une verdure sans racine.

Alex Bonnieux

Replier

Observation n°95 (Web)

Par annie chazottes

Déposée le 9 octobre 2020 à 16 h25

Voir l'observation n° 88, " scandale du financement" c'est exactement cela que j'aimerais que le commissaire enquêteur retienne et le fasse passer a Monsieur le Préfet, je suis totalement opposée a ce projet

Replier

Observation n°94 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 16 h13

Observation constatant l'omission d'études géologiques visant à garantir l'absence de risque sanitaire (voir pièce jointe).

Document joints

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°93 (Web)

Par blaise baudry-roussel

Déposée le 9 octobre 2020 à 16 h01

Bonjour

je tiens à participer à cette enquête pour marquer que si il faut nous trouvions des solutions pour soutenir le développement d'énergies renouvelables, cela doit se faire en répondant , en anticipant , en prévoyant également les problèmes que soulèvent ces solutions .
Pour le projet éolien de Santigny ABO WIND , évoque dans son dossier justement quelques constats des problèmes posés par l'installation d'éoliennes.
C'est bien , mais il faut en face de ces difficultés mettre une réponse.
J'en veux que l'on marque fortement "que le projet est porté par une volonté locale".Oui le conseil municipal a voté. Il y a en face les retombées fiscales et locatives pour la CC et pour la commune .
D'accord, mais dans ce cas on doit déjà mettre en face le coût du démantèlement dans 20 ans de ces engins. On ne peut faire abstraction dans un budget communal de ne pas prévoir , comme pour épurer une dette, une ligne pour la remise en état du lieu où seront implantés, ces éoliennes . Gérer c'est anticiper. Porter par une volonté locale , aujourd'hui , mais dans 20 ans qui portera la volonté de payer ou de faire payer la remise en état ?20 ans ça passe vite pour des collectivités territoriales .
ABO WIND évoque l'intérêt général , oui, mais il comporte intrinsèquement que l'on évite lors du démantèlement une bombe à retardement financière pour ces petites communes.Comme cela a pu se faire pour des communes avec les emprunts toxiques (sur conseil de la caisse des dépôts). Nous prenons souvent comme exemple de pollution et de recyclage l'énergie nucléaire pour ses rejets radioactifs. Pour les éoliens , nous devons anticiper ce recyclage , il doit faire parti du dossier de Abo Wind. On doit mettre en face des matériaux qui sont utilisés pour la construction d'une éolienne la manière de les recycler , leur degré de pollution et le coût de cette dépollution et bien sur qui devra payer . En cette période où nous parlons beaucoup du respect de l'animal et encore de la protection de la faune , il en est de même pour les éoliennes . Abo Wind nous parle de l'intact sur les risques de pertes d'habitats, de collision en période de reproduction pour certains oiseaux , rapaces et chauve-souris. Si cela est constaté, il faut mettre en face une structure qui étudie , comptabilise ces pertes pour corriger, réparer . ABO WIND doit mettre en face des propositions pour réinsérer ces espèces d'animaux tués par les éoliennes , c'est aussi de l'intérêt général, même générationnel pour nos petits enfants.En Norvège , suite à cette mortalité des rapaces due à des collisions ,ils ont noirci une pale sur trois , voilà une idée, Abo Wind doit apporter des solutions et le financement .Pour les oiseaux migrateurs les éoliennes se trouvent sur leur trajectoire et au niveau de leur altitude de vol, là des scientifiques trouvent des solutions .LA PRODUCTION D ENERGIE PROPRE DOIT RESPECTER L ENVIRONNEMENT DANS SON ENSEMBLE.L'exigence climatique oui , sans nuire à la biodiversité.
D autant que les éoliennes de Santigny sont en bordure de forêt. Cette espace que nous prenons sur cette forêt , on doit prévoir sa remise en état pour que dans 20 ans la nature reprenne sa place . Quid des milliers de tonnes de bétons et de ferrailles? qui pariera pour les retirer , si on les retire , les communes qui ont portées le projet? Pour notre vallée du Serein on arrive à une saturation visuelle et une destruction de notre paysage qui est un patrimoine touristique . Mais cette saturation visuelle joue maintenant sur la valeur immobilière de nos maisons. En cette période où nous avons vécu un confinement lié à un virus . Il y a un désir de vouloir s installer en ruralité, c'est bien pour nos campagnes et villages. mais les acheteurs , les mêmes qui veulent de l'énergie propre ne veulent pas d'éolienne et n'achètent plus les maisons à proximités des ces engins .S' il y a un désamour de plus en plus fort pour l'éolien , c'est qu'il est imposé malgré plein de problèmes soulevés pour les générations futures . C'est comme en Amour , on arrive à rien par la force, le mensonge ou la brutalité, où cela ne dure pas longtemps . les éoliennes sont en passe de devenir des aérogénérateurs industriels polluants?

Replier

Observation n°92 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h37

Observation constatant la surévaluation éhontée de la production – à hauteur de 78 % – par le pétitionnaire (voir pièce jointe).

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°91 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h36

Observation constatant une erreur dans la valeur de l'aire survolée par les éoliennes (voir pièce jointe).

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°90 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h35

Observation constatant la nullité de la demande du fait de la non-prise en compte de la faillite du fournisseur des éoliennes retenues (voir pièce jointe).

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°89 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h34

Observation constatant les multiples propos mensongers dans les documents du pétitionnaire (voir pièce jointe).

Document joint

Observation n°88 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h33

Observation relative au scandale du financement et de la rémunération des projets éoliens (voir pièce jointe).

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°87 (Web)

Par Association La Grande Côte Châtillonnaise

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h32

Observation relative au financement par les citoyens des profits injustifiés de l'éolien (voir pièce jointe).

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°86 (Web)

Par Colette PESTEL

Déposée le 9 octobre 2020 à 15 h17

Bonjour Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée au projet éolien de Santigny.

L'Yonne est le premier département de la région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'éolien !
L'énergie éolienne est intermittente : la région est peu ventée aussi les machines sont plus hautes avec un diamètre de rotor plus important !

Quel avenir pour nos villages avec une saturation du paysage, une pollution visuelle, une dévalorisation de notre patrimoine :

- des nuisances sonores
- des interférences avec les ondes
- une perte sur la valeur des biens immobiliers
- un danger pour les oiseaux à cause des pales etc...

Une source de revenus pour les collectivités ? SURTOUT pour les promoteurs !

Souvent l'éolien est une source de conflits d'intérêts et de conflits entre les villages !

Qu'en sera t-il à la fin de la durée de vie (20 ans environ) concernant le démantèlement des éoliennes?

D'autres types de productions d'énergies renouvelables existent sans abîmer le sous-sol par des tonnes de béton !!

Cordialement.

Replier

Observation n°85 (Web)

Par Florence VALAY

Déposée le 9 octobre 2020 à 14 h46

Habitante de l'Yonne je suis absolument opposée au projet de plantation de ce «parc» éolien inclus dans un projet de plus de 250 éoliennes dans un rayon de 50 kms. Saturation aberrante. En aucun cas l'éolien propagé de cette manière anarchique sur le sol français ne nous permettra de sortir du nucléaire et nous aurons massacré et perdu, pour nous, la faune et la flore etc, nos campagnes et paysages magnifiques indispensables à la respiration de nos agglomérations qui s'étendent de plus en plus. Respectons nous.

Florence Valay

Sculpteur, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, Villa Medici

Replier

Observation n°84 (Web)

Anonyme

Déposée le 9 octobre 2020 à 14 h01

L'observation 80 cite la société VOLTALIA et le parc éolien de SARRY CHATEL

Un bel exemple d'écologie et de développement durable où des milliers de tonnes de béton et d'acier des fondations sont excaver et couler à nouveau pour des problèmes de compatibilité de mat.

VOLTALIA n'est autre qu'une filiale du groupe MULLIEZ dont la principale activité est la grande distribution.

Qui peut croire un instant que ces entreprises sont là pour vous proposer un monde plus vert.

La richesse de nos paysages de doit pas changer de main !

Oui au moratoire sur l'arrêt des projets éoliens dans notre région

Non à ces projets éoliens qui saturent notre environnement.

Replier

Observation n°83 (Web)

Par Bruno PESTEL

Déposée le 9 octobre 2020 à 13 h22

Monsieur le commissaire enquêteur,

Résidant dans une maison de famille à Marmeaux depuis plus de cinq générations, je suis contre le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Santigny. L'implantation d'éoliennes obéit à une volonté idéologique antinucléaire qui profite à quelques affairistes astucieux sans aucun gain écologique en retour pour la collectivité. Pour notre région peu ventée, l'éolien n'est assurément pas la source d'énergie la plus adaptée. Sans vent, l'éolienne doit être fréquemment relayée par des énergies fossiles. Est-ce donc écologique ? Les éoliennes dégradent notre environnement par la déforestation, la biodiversité (flore, faune, oiseaux migrateurs, espèces protégées en péril), la pollution visuelle (paysages et patrimoine dégradés), elles sont inesthétiques. La santé est encore plus en danger avec les infrasons (maux de tête, bourdonnements, vertiges, nausées), les agressions visuelles (40 flashes par minute jour et nuit), le bruit des pales et la rotation des différents éléments mécaniques, les interférences avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunications). Il en résulte une altération du cadre de vie dans nos campagnes. Les éoliennes cannibalisent l'espace rural, si elles ne tournent réellement que 23% du temps en moyenne, elles sont bien visibles 100% de l'année. Ainsi, elles dévalorisent notre patrimoine et nos richesses avec des pertes immobilières sur la valeur des biens et la chute du tourisme par la perte d'attractivité. Il n'existe aucune garantie à ce jour que les promoteurs soient encore présents dans 20 ou 30 ans pour le démantèlement des éoliennes. Quel avenir pour nos enfants ! Lorsque nos communes seront entourées d'éoliennes industrielles gigantesques, pourrons-nous toujours espérer l'installation de nouveaux habitants ? Cordialement

Replier

Observation n°82 (Web)

Par Serge de Langsdorff

Déposée le 9 octobre 2020 à 12 h57

Il n'est pas possible de dégrader l'environnement par toutes ces machines infernales qui sont visibles sur plusieurs Kilomètres et

presqu'en totalité depuis le haut du village de Bierry Les Belles Fontaines et depuis la terrasse et les étages du monument Historique ISMH le château d'Anstrude

les photos montage du promoteur ne permettent pas de s'assurer de la non visibilité car les photos sont prises depuis le monument aux mort soit plus bas de 5 mètres de la terrasse et la vue des photos de l'emplacement des éoliennes est cachée par les arbres situés à 10 mètres de la prise des photos Nous en concluons que les trois Eoliennes seront totalement visible de la terrasse du château et nous demandons de nous prouver le contraire par des photos réalistes .

Demande faite également sur le registre le premier jour de l'ouverture de l'enquête

S de langsdorff

0608737187

Replier

Observation n°81 (Web)

Par Dominique VERIEN

Déposée le 9 octobre 2020 à 11 h28

L'Yonne est un département rural qui a besoin, comme tout territoire, de ressources pour offrir des services à la population. Nos richesses, outre nos habitants, sont nos paysages, notre agriculture, notre industrie (très concentrée sur peu de pôles) et notre espace. Cet espace qui est souvent un handicap car il fait de nous un territoire peu dense et donc peu rémunérateur en termes d'impôts, est une opportunité qui peut permettre à des installations d'énergie renouvelable de se développer. Elles sont de différents ordres et notamment éolien.

Je trouve personnellement les gros parcs très impactants sur nos paysages, or il est important de ménager chacune de nos sources de développement, dont le tourisme essentiellement basé sur notre patrimoine et nos paysages.

Il m'apparaît qu'ici nous ne sommes pas dans un parc dense qui obèrerait toute activité touristique à ses abords et que, si je comprends le moratoire souhaité par la communauté de communes du Serein, il est difficile, du jour au lendemain de décider de refuser les vivres à une commune rurale engagée dans la démarche depuis longtemps.

Replier

Observation n°80 (Web)

Par Laurent Lamour

Déposée le 9 octobre 2020 à 11 h25

M. le Commissaire Enquêteur,

La société Voltalia porte le parc éolien de Sarry et Châtel-Gérard actuellement en construction à proximité du projet de nos confrères à Santigny.

Ce parc de Santigny s'inscrit dans un territoire compatible avec les projets éoliens, sous réserve que ces derniers soient bien agencés et bien intégrés au territoire, ce qui est le cas pour ce projet de Santigny.

Ce projet portera sa contribution à la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, validée par le décret n° 2020-456 du 21 avril 2020, dans laquelle le gouvernement réaffirme ses ambitions à la fois sur la production des énergies renouvelables, mais aussi la baisse de consommation finale d'énergie : <https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>

J'émet donc un avis favorable à ce projet.

Laurent Lamour

Responsable Développement Nord-Est pour Voltalia.

Replier

Observation n°79 (Web)

Anonyme

Déposée le 9 octobre 2020 à 11 h04

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous ne souhaitons pas que le déploiement de l'énergie verte et renouvelable se fasse au détriment de l'environnement.

Or l'impact écologique du projet éolien de Santigny sur les habitats et la faune (oiseaux et chiroptères) est considérable étant donné que celui-ci est situé en forêt. Ce secteur est connu pour sa forte concentration en chiroptères, pour la présence d'oiseaux protégés comme la cigogne noire et l'aigle botté et pour le passage de grues en période de migrations. Le projet éolien de Santigny risque d'engendrer la perte d'habitats, des collisions en période de reproduction, la destruction de populations entières et la perturbation de ces espèces en période de construction.

Aussi, le projet éolien de Santigny étant situé en forêt, il va nécessiter défrichage et déboisement.

Or le secteur autour de Santigny est pauvre en surfaces boisées, celles-ci méritent d'être préservées et protégées.

De plus, nous souhaitons souligner la non pertinence d'un tel projet quand celui-ci s'inscrit dans un département déjà saturé en nombre d'éoliennes et une région réputée pour ne pas être venteuse. Les relevés de vitesse réalisés sur zone indiquent une puissance du parc de 3 MW au lieu des 10.2 MW annoncés, la puissance totale du parc ne sera donc jamais atteinte. Pourquoi investir dans un tel projet alors que les données chiffrées indiquent d'emblée que le parc de Santigny ne sera pas rentable ?

Nous vous remercions par avance de prendre en compte ces observations lors de la rédaction de votre rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

Lire plus

Observation n°78 (Web)

Par Etienne Durand

Déposée le 9 octobre 2020 à 09 h07

Monsieur le commissaire enquêteur bonjour,

Je me permets d'abonder une observation sur le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Santigny. Habitant du hameau des Souillats, il est selon moi légitime de donner mon avis.

1 – Avifaune

Nous avons la chance de voir passer chaque année au-dessus de notre hameau un important flux migratoire de grues qui n'hésitent pas à venir se reposer dans les champs non loin du futur parc éolien (constat personnel lors de séance de course à pied).

De plus, nous avons le plaisir d'accueillir depuis de nombreuses années des milans royaux qui viennent voler très régulièrement au-dessus du hameau et ses alentours.

Enfin, j'ai appris récemment la présence d'un nid tenu secret (à juste titre) de cigognes noires sur la commune.

Je tiens à rappeler s'il en est besoin que le milan royal et la cigogne noire sont en France sur la liste rouge des espèces menacées en catégorie VU.

Il faut rappeler que la présence d'éolienne est meurtrière pour ces espèces. Pas seulement par les chocs engendrés par les pales mais aussi par le courant d'air généré autour des pales qui souffle les oiseaux.

Sur ce point, je m'oppose à l'implantation du parc éolien.

2 – Attrait touristique

Il n'est plus besoin de démontrer le potentiel touristique de cette belle région. Ceci est d'ailleurs économiquement nécessaire. Cependant, avec l'implantation disparate d'éolienne sur le territoire, je pense que nos chers touristes vont finir par délaisser cette partie de la France pour aller dans des endroits où les éoliennes ne se retrouveront pas systématiquement sur leurs souvenirs de vacances.

Sur ce point, je m'oppose à l'implantation du parc éolien.

3 – Immobilier

Comme certains touristes aiment cette région, ils finissent par y acheter une maison secondaire. Même si elles ne sont pas toujours habitées elles sont néanmoins souvent rénovées et entretenues.

On peut ainsi conserver le patrimoine de nos petits hameaux et village de Bourgogne. Même si nombre de personnes disent être favorables à l'implantation d'éolienne, allons leur demander s'ils choisiront un petit hameau tranquille et sympathique dans le sillage de plusieurs éoliennes....

Qui dit acheter dit vendre. Vivant toute l'année dans notre hameau, nous entretenons et embellissons nos maisons. Avec le marché du travail actuel, il n'est plus rare que l'un ou l'autre des habitants vende sa maison pour travailler ailleurs. Quid de la dépréciation de valeur de nos maisons...

Sur ce point, je m'oppose à l'implantation du parc éolien.

4 – Nuisances

Première nuisance, ce parc va venir s'ajouter à notre beau panorama d'éoliennes. En effet, quand on se positionne en sortie de hameau, c'est un vrai fromage à trou dont je vous laisserai choisir le nom. Il ne sera plus possible de regarder dans une direction sans voir plus ou moins proche de nous un parc éolien.

Deuxième nuisance évidente également, le bruit mais également les vibrations. Les éoliennes engendrent forcément un bruit dont on nous parle dans les dépliants explicatifs. On ne parle cependant pas des infrasons qui peuvent impliquer chez certaines personnes des gênes physiques. Pour rappel, le hameau sera dans le sillage direct du parc éolien à environ 900m de distance à vol d'oiseau (migrateur, si je peux me permettre). Nous aurons donc tout le plaisir de subir les nuisances visuelles et auditives.

Remarque supplémentaire, je note que les deux communes qui vont coup sur coup implanter un parc éolien l'ont fait le plus loin de chez eux et par voie de conséquence, très proche de chez nous. Hasard?

Sur ce point, je m'oppose à l'implantation du parc éolien

5 – Finance et gains

Nous en venons brièvement à la partie financière qui, si je note qu'elle rapportera des dividendes aux communes implantées, n'apportera rien à la commune de Bierry les belles fontaines et ses hameaux.

Sur ce point enfin, je m'oppose à l'implantation du parc éolien.

Merci pour votre lecture

Replier

Observation n°77 (Web)

Par Carine CAMBURET

Déposée le 8 octobre 2020 à 22 h30

M le commissaire enquêteur,

Je suis contre l'implantation et l'exploitation des éoliennes sur Santigny, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la fabrication, l'acheminement et l'installation des éoliennes n'ont rien d'écologique ni de durable. Je m'oppose à la pollution de nos terres par les métaux rares utilisés dans la conception des turbines, à la non "recyclabilité" des tonnes de fibres de carbone, d'acier, de béton qui seront sans aucun doute abandonnées sur place quand il n'y aura plus de rentabilité à la clé pour les exploitants.

En second lieu, cette implantation perturbera inévitablement le fragile écosystème local. Je m'oppose au déboisement, au dégâts souterrains provoqués par l'implantation des éoliennes et des nombreux réseaux qui l'accompagnent (route, réseaux câblés, fondations...) qui mettront en danger la pérennité de nos nappes phréatiques. L'Impact sur le vivant ne peut pas non plus être négligé. La destruction des habitats et les perturbations causés par le fonctionnement des éoliennes sera nuisible à toute la faune et la flore. Les méfaits des éoliennes sur les oiseaux, en particulier, n'est plus à démontrer.

Ensuite, il apparaît évident que les promoteurs ne sont pas là par philanthropie. Je m'oppose à cette implantation qui, loin des préoccupations écologiques, ne sert que les intérêts spéculatifs des investisseurs. Même si l'on tente de nous faire croire à d'hypothétiques retombées économiques locales, elles seront bien négligeables au vu des profits générés, et à mon avis de courte durée.

Pour conclure, je suis convaincue que la réponse à notre transition écologique ne réside pas dans la production toujours plus importante d'énergie aussi verte soit-elle, mais plutôt dans une gestion

raisonnée de notre consommation. L'argent public investit dans ce projet pourrait, à mon sens, être utilisé différemment.

Cordialement.

Replier

Observation n°76 (Web)

Par Alain MERY

Déposée le 8 octobre 2020 à 21 h47

Comment accepter un tel envahissement de constructions gigantesques qui bétonnent le sol des terres agricoles, à l'heure où l'orientation des lois sur l'urbanisme impose une diminution des zones constructibles pour protéger les terres agricoles?? Quel non-sens!

Comment peut-on être favorable à ce projet qui n'est d'aucune utilité et dangereux pour les riverains mais également pour la faune et la flore. Qu'il y a t'il d'écologique de bétonner des terres agricoles, de les appauvrir ? Défoncer les chemins ruraux, y passer des câbles pour connecter toutes ses éoliennes qui deviennent de plus en plus grandes, donc de plus en plus visibles, nuisibles. Il y a la gêne visuelle mais également celle que l'on ne sent pas et qui est bien destructrice. Face à des exploitants désarmés et même abusés par les promoteurs qui ont des méthodes d'appât contre nature, par moment il s'agit même de vente forcée. Le lobby est tellement important que l'état ne fait rien. Vous pouvez empêcher ce désastre écologique, pensez aux enfants qui vivent à proximité de ces parcs industriels. Que diront-ils dans 20 ans lorsqu'il y aura des cimetières d'éoliennes, quand la terre sera appauvrie... ?

Rien de tout ça n'est écologique, rien de tout ça ne protégera notre environnement.

Voilà aussi pourquoi je suis contre ce projet

Replier

Observation n°75 (Web)

Par Claude Receveur

Déposée le 8 octobre 2020 à 21 h21

J'émet un avis très défavorable au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Santigny par la SNC Ferme de Santigny.

En effet l'atteinte à la biodiversité provoquée par la destruction de la forêt ne sera jamais compensée à l'équivalent et il est illusoire et naïf de croire que cela pourrait être transparent pour l'environnement.

Comment compenser la mort d'un milan royal ? Cahier 3A ÉTUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTALE - Partie 1

La réponse se trouve en Lorraine à Zondrange :

<https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2020/10/07/la-mort-d-un-rapace-bride-le-parc-eolien-de-zondrange>

En arrêtant les machines ! Donc cela ne sert de les construire.

Tout ça pour ça !!

Replier

Observation n°74 (Web)

Par Bernard Riotte

Déposée le 8 octobre 2020 à 20 h49

Monsieur le commissaire enquêteur

J'habite aux Souillats dans un beau village qui va être visuellement détruit par le parc éolien. Du côté du futur parc éolien nous voyons actuellement plus d'une trentaine d'éoliennes et autant à l'opposer.

Cela va détruire une partie de la forêt.

Les dangers éoliens pour le passage des oiseaux migrateurs ? (Milan royal et cigogne noir)

Les bovins dans les bâtiments agricoles que risque t'ils ? Aucune publication a été faite à ce jour.

Au point de vue visuel et nuisances les habitants de santigny n'auront aucun impact sur ce projet qui eux toucheront les dividendes

Replier

Observation n°73 (Web)

Anonyme

Déposée le 8 octobre 2020 à 19 h33

Mr le Commissaire enquêteur

Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes sur Santigny car notre secteur en compte suffisamment et ce sans compter le parc de panneaux solaires à proximité de notre village. De nouvelles éoliennes relèvent plus de l'appât financier à court terme pour certains propriétaires terriens sans se soucier des conséquences à long terme que cela entraîne.

Replier

Observation n°72 (Web)

Anonyme

Déposée le 8 octobre 2020 à 18 h31

Il est assez étonnant que les communes rurales pour se faire des revenus que l'administration leur a diminués au fil des années soient obligées de participer à ce que les promoteurs éoliens appellent :La transition énergétique. Un petit rappel la France a la chance de déjà fabriquer son électricité quasiment complètement décarbonée grâce à ses installations actuelles que nos anciens ont eu la science de mettre en place il y a déjà plusieurs dizaines d'années Ce qui nous procure l'indépendance énergétique. au prix le plus bas pour les consommateurs .Malgré les milliards D'€ investis à la charge des consommateurs par le biais de taxes et contributions nouvelles sur leurs factures énergétiques cette nouvelles production reste aléatoire et coûteuse notamment à cause de son intermittence qui oblige de garder en parallèle d'autres ressources. L'Allemagne notre voisine fonctionne grâce à ces réserves de charbons lignine etc et bientôt grâce au gaz Russe .Tout cela Fournisseurs de gaz à effet de serre .Faut-il persévérer dans ses fautes de jugements. Ne dit -on pas que la France avec la Norvège sont les 2 pays au monde qui font leur électricité sans faire de gaz à effet de serre. de manière complètement pilotable et sécurisé ... Pourquoi continuer de détruire notre patrimoine paysager et d'amener des nuisances aux riverains animaux ou humains proches de ses machines de plus en plus hautes .Bientôt l'équivalent de 80 étages pour aller chercher du vents. Notamment en raison de ses éléments .Je suis défavorable à de telles installations . " bien qu'elles soient de l'argent gagné facilement pour les promoteurs souvent étrangers ainsi qu'aux gens qui mettent à disposition des surfaces au sol pour de telles installations . Mesdames Messieurs les commissaires espérant que ses q/q remarques aurons bonne accueil . Acceptez nos respectueuses salutations . Cordialement.

Replier

Observation n°71 (Web)

Par Denis Royer

Déposée le 8 octobre 2020 à 16 h02

Pour lutter contre le réchauffement climatique, il n'existe pas de solution miracle. Il faut mettre en oeuvre toutes les solutions disponibles et les énergies renouvelables en font partie. Elles sont la seule façon de produire de l'électricité sans mettre en péril la planète. Face aux enjeux, mettre son égoïsme de côté et accepter de voir le paysage modifié paraît un effort tout à fait raisonnable, surtout pour des paysages qui n'ont pas de caractère particulier et ne bénéficie d'aucune protection réglementaire, comme c'est le cas pour le projet de Santigny. L'étude d'impact démontre que ce projet aura un impact faible. A travers les taxes versées aux collectivités et les loyers versés aux propriétaires, il apportera localement des revenus complémentaires qui sont les bien venus dans ce milieu rural où l'agriculture souffre. Je suis tout à fait favorable à ce projet.

Replier

Observation n°70 (Web)

Par François CAMBURET

Déposée le 8 octobre 2020 à 09 h33

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°69 (Web)

Déposée le 8 octobre 2020 à 09 h30

Cette observation est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables.

Observation n°68 (Web)

Anonyme

Déposée le 7 octobre 2020 à 21 h26

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

je suis CONTRE l'implantation de nouvelles éoliennes dans notre région et plus particulièrement sur Santigny.

En effet, nous sommes à saturation de cette pollution visuelle, le jour, ces forêts de mats de plus en plus imposants et la nuit, ces rubans lumineux...ce n'est plus possible.

Hormis pour quelques propriétaires, je ne vois pas l'intérêt de continuer ces projets, qui plus est, non rentables écologiquement.

De plus, j'habite le village voisin et actuellement la seule façon d'accéder au numérique très haut débit est la solution préconisée par le conseil régional, c'est à dire le RCUBE THD, qui est une solution radio.

Or, comme je le lis dans le document distribué par ABOWIND, ces infrastructures pourraient perturber ces ondes, donc encore une raison pour refuser catégoriquement ce projet d'éolien sur Santigny.

Replier

Observation n°67 (Web)

Par Hélène Richard

Déposée le 7 octobre 2020 à 18 h21

Ayant une maison de famille à Marceaux depuis plusieurs générations, je suis opposée comme tous les miens à l'implantation d'éoliennes à Santigny compte tenu de l'installation de très nombreuses éoliennes dans le secteur, qui défigurent le paysage et dont la rentabilité est loin d'être démontrée, et des destructions d'arbres que leur implantation occasionne. Enfin lorsque les éoliennes sont en fin de vie, il est à craindre que personne ne les démonte et détruise leur socle en béton en raison de la fragilité des sociétés, qui les ont installées.

Replier

Observation n°66 (Web)

Par Maude Guyotot

Déposée le 7 octobre 2020 à 15 h23

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée à l'implantation de ces 3 machines. La préservation de la biodiversité est-elle compatible avec «une densification volontaire»? Le mitage non plus, d'ailleurs. L'éolien, énergie aléatoire et intermittente, subventionnée à outrance par le citoyen, n'est pas la BONNE solution pour résoudre le problème de production d'électricité qui, en France, jusqu'ici est décarbonée.

Il faut être schizophrène pour vouloir à la fois préserver la biodiversité et implanter ces machines industrielles transformant les lieux en ZI et en détruisant une partie de la forêt où ont été répertoriées des espèces protégées et, ce, sans demande de dérogation. 1 éolienne est déjà « un hachoir à oiseaux », que dire alors lorsque l'accumulation de ces «parcs» (sic) construits, autorisés et en cours d'instruction alentour constituera de véritables barrières artificielles.

Replier

Observation n°65 (Web)

Par COMMUNE Mairie d'Annoux
Déposée le 7 octobre 2020 à 11 h53
Mairie d'Annoux

Commission d'Enquête Publique 1981 - Santigny

Vous voudrez bien trouver en PJ la délibération du Conseil Municipal d'Annoux,

défavorable par 6 voix et 0 abstention

Salutations

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°64 (Web)

Par Claire Bonnieux
Déposée le 7 octobre 2020 à 10 h08
Monsieur le commissaire enquêteur,

Après consultation des documents, je vous informe que je suis contre ce projet.

Si je suis pour les énergies renouvelables, j'estime ce projet totalement inadapté à l'environnement rural de notre commune. Il est démesuré et sera source de pollution diurne et nocturne ce qui sera fatalement négatif pour les hommes et la faune. Les projections ne sont pas objectives mais au service du projet et des intérêts financiers des promoteurs. Le projet de la commune de Santigny imposera ses nuisances aux habitants des autres communes ce que j'estime inéquitable.

Économisons l'énergie et arrêtons de monter des projets inadaptés à nos campagnes. Qui aura envie de s'établir au milieu des ces parcs éoliens qui saturent nos paysages? Personne ne nous fera croire que ce projet est pensé pour améliorer la vie dans nos villages ruraux ni pour préserver notre environnement.

Bien à vous.

Replier

Observation n°63 (Email)

Par nedelec.philippe@free.fr
Déposée le 6 octobre 2020 à 16 h42
Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous voudrez bien trouver ci-attaché une contribution à l'enquête publique ouverte au sujet du projet de parc éolien de Santigny (89420).

A cette contribution sont joints cinq clichés photographiques destinés à compléter le dossier consulté

en mairie de Santigny. Celui-ci ne contient aucune simulation du paysage depuis le point de vue du hameau des Souillats (commune de Bierry-les-Belles-Fontaines, 89420) alors que ses habitants sont les plus proches du parc éolien en projet et les premiers concernés par les nuisances.

Confiant dans la bonne réception que vous voudrez bien réserver à notre contribution et avec l'expression de nos salutations les meilleures,
Philippe et Eva Nédélec

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)
- [Document n°4](#)
- [Document n°5](#)
- [Document n°6](#)

Observation n°62 (Web)

Par Thomas Monnot

Déposée le 6 octobre 2020 à 19 h39

Bonjour,

Suite à ce projet je voudrais déposer un avis favorable.

Ce dernier va permettre de produire de l'énergie propre et local pour la population présente dans le secteur. De plus cela va générer de l'activité dans un secteur géographique qui est assez dépourvu, ce qu'il va permettre aux entreprises de profiter du passage des personnes liées aux éoliennes.

Cordialement

Replier

Observation n°61 (Web)

Par Maude Guyotot

Déposée le 6 octobre 2020 à 18 h30

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis opposée à l'implantation de ces machines industrielles de 200 m de haut qui seraient visibles notamment depuis la Butte de Montréal.

C'est une atteinte à notre PATRIMOINE PAYSAGER. La saturation du Sud de l'Yonne devient intolérable et suscite une grogne montante de la part des habitants.

Même à Joux-La-Ville, qui est un des champions de ces implantations, le Maire, par l'intermédiaire de son adjoint, le 9 août 2020, lors d'une réunion Enercon (une vingtaine de personnes présentes) a reconnu qu'il y avait «une certaine saturation » et, que , pour les 3 éoliennes encore autorisées, il n'aurait pas été question qu'elles dépassent 140 m...

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur ,en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Replier

Observation n°60 (Web)

Par Martine AZUELOS

Déposée le 6 octobre 2020 à 16 h57

Je suis contre ce projet.

47 % des éoliennes de la région Bourgogne-Franche-Comté sont déjà construites ou en construction dans l'Yonne. Nous ne reconnaitrons bientôt plus nos paysages, le risque de saturation visuelle est évident.

Les éoliennes concernées par ce projet auraient un impact négatif sur la biodiversité et sur les espèces protégées.

En tant que contribuable je souhaite que l'argent de mes impôts ne soit pas utilisé pour financer des projets nocifs pour l'environnement et dont les retombées en matière de transition énergétique sont loin d'être avérés.

Replier

Observation n°59 (Web)

Par Alain MERY

Déposée le 6 octobre 2020 à 16 h44

Habitant d' Annoux, je suis contre ce projet d' implantation d' éoliennes à Santigny du fait de la saturation dans notre secteur (j' ai déjà 11 éoliennes tous les jours en vue directe de ma maison " + 1 mat en prévision de l' implantation de 10 futures en cours d' instruction par la préfecture)

Un schéma valant mieux qu' un long discours voir pièces jointes (Sources : Données DREAL, bourgogne-franche-comté.developpement-durable.gouv.fr, etc...)

L' industrie éolienne massacre actuellement notre région. Mais c' est un colosse aux pieds d' argile, basé uniquement sur un système de subventions facturées aux consommateurs d' électricité qui permet à cette filière de faire fortune.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)

Replier

Observation n°58 (Web)

Par marie-christine Rossier

Déposée le 6 octobre 2020 à 14 h24

Je suis contre ce projet :

Trop d' éoliennes implantées déjà dans notre secteur

Destruction d' une forêt où chasseurs et promeneurs peuvent profiter de la nature,

Impact également sur la faune !

À qui profite réellement ces installations ?

Rien ne prouve à l' avenir que les propriétaires géreront écologiquement la finalité de ces éoliennes

Replier

Observation n°57 (Web)

Par Bernard Rossier

Déposée le 6 octobre 2020 à 14 h05

Contre le projet heolien. Défiguration de la nature. Rentabilité non prouvée. Déforestation. Impacte sur la faune (cigognes noires) à protéger dans le secteur.

Replier

Observation n°56 (Web)

Anonyme

Déposée le 6 octobre 2020 à 00 h07

Pourquoi l' aspect pollution lumineuse nocturne n' est pas traité?

Pourtant sur le site du ministère de la transition écologique il est indiqué :

"Les conséquences de l' excès d' éclairage artificiel ne se limitent pas à la privation de l' observation du

ciel étoilé. Elles sont aussi une source de perturbations pour la biodiversité (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, des migrations...) et représentent un gaspillage énergétique considérable. "

L'implantation de nouvelles éoliennes ne devraient plus pouvoir se faire tant que ce point n'est pas traité et que des flashes lumineux continuent à perturber les écosystèmes.

Alors que les villages respectent la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) en éteignant l'éclairage public la nuit, le développement extrêmement rapide des éoliennes dans cette partie de la Bourgogne, avec des mats de grande hauteur, ce sont des milliers de km² qui sont soumis à ces lumières qui flashent toutes les 2 secondes 24h/24, 365j/an...

En Belgique, un système en cours de mise en place permet d'éteindre à distance les feux lumineux des éoliennes. Le système mis au point par GreenWatch et testé par la société Eneco est déjà opérationnel à Molenbaix dans le Hainaut. Il permet à la Défense de pouvoir rallumer les feux en cas de nécessité ou d'exercices de pilotes de chasse.(source : rtbf.be)

Que propose l'opérateur pour régler ce problème et protéger l'environnement ?

Non au nouveau projet. La région est saturée. La nuit n'existe plus entre de nombreux villages.

Observation n°55 (Web)

Par Etienne de France

Déposée le 5 octobre 2020 à 22 h37

Monsieur le commissaire enquêteur,

Convaincu de l'urgence d'une transition énergétique et de l'absolue nécessité de s'orienter au plus vite dans l'implémentation et l'utilisation d'énergies renouvelables, de placer l'écologie et le social au centre des politiques nationales et locales, je suis cependant complètement opposé à ce projet d'Abo Wind de trois éoliennes à Santigny.

Outre le fait que les bénéfices reversés à l'échelle locale et communale pour ce parc éolien sont minimes par rapport aux moyens déployés par un tel projet et à leurs conséquences, et que les compensations liés au défrichement forestier sont par ailleurs trop imprécises, il faut souligner un nouveau manquement à la sensibilité paysagère et au patrimoine culturel dans un territoire déjà saturé par ce type de projets.

D'un point de vue d'un impact écologique, paysager et économique, d'ailleurs extrêmement bien détaillé par d'autres observations précédentes mais aussi par les moratoires réalisés pendant cette enquête, ce projet de parc éolien de trois éoliennes de 200 mètres de haut à Santigny n'est absolument pas cohérent.

Comment prendre au sérieux les inexactitudes que révèlent le dossier de demande d'autorisation environnementale ?

Étant habitant à Marmeaux, je citerai ici deux exemples de l'étude paysagère concernant cette commune qui me semblent caractéristiques de la non-objectivité des faits consignés dans cette étude, et être représentatifs du manque de cohérence que l'on peut accorder à ce projet.

Comment peut-on affirmer dans la Partie 1 du Volet Paysage, à la page 23, du Volet paysage de l'étude d'impact que la sensibilité visuelle sera "modérée" sur le parcours du PR de Marmeaux.

Je cite :

"Un autre circuit PR parcourt le plateau au nord-est de Marmeaux (cf. carte ci-après). Il s'approche à moins de 2 km de la ZIP, sur des points hauts du relief. La végétation masquera certaines vues en direction du projet de Santigny, cependant ce dernier sera visible de façon intermittente pour les promeneurs. La sensibilité visuelle du PR au projet est modérée et devra être étudiée dans la partie «Impact» du présent dossier".

Et donc pourquoi, à la page 49 du volet de la Partie 4 du Paysage Cahier III, au Point de Vue 32, choisir de réaliser un photomontage dans la direction du projet éolien, à partir d'un point de vue placé à l'ouest du village, et donc séparé par le relief, ici du lieu dit Les Saussois ? Le choix d'utiliser spécifiquement ces deux belvédères sur la commune de Marmeaux montrent la fragilité de cette étude paysagère.

Je joins ici deux photos sur le PR de Marmeaux montrant les territoires et les paysages qui seront fortement impactés (et non de façon modérées).

Je crains comme l'observation n°11 le prouve avec ce projet de trois éoliennes à Pisy, que ce parc d'éolien à Santigny reflète un système d'accumulation de projets financiers, au détriment de projets

économiques, écologiques et sociaux cohérents et pensés sur le long terme avec la population locale. Ce qui est "durable" ici , c'est malheureusement le maintien d'un système économique où l'énergie produite ne revient pas à la population locale, et est elle-même revendue à des montages financiers.

Ce n'est pas à travers la construction exponentielle d'infrastructures telles que ce projet d'Abo Wind que s'effectuera une transition énergétique, sociale et écologique.

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Replier

Observation n°54 (Email)

Par mairie

Déposée le 5 octobre 2020 à 09 h17

Bonjour,

En pièce jointe la délibération relative au projet éolien de SANTIGNY.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Cordiales salutations.

MOREL Stéphanie Secrétaire de mairie

Commune de BIERRY LES BELLES FONTAINES 3 rue de Vassy 89420 BIERRY LES BELLES FONTAINES

Tél : 03.86.32.10.03

Permanence du secrétariat : lundi de 14 h 00 à 18 h 00 vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°53 (Email)

Par mairie de Thizy

Déposée le 5 octobre 2020 à 12 h17

Bonjour

ci joint la délibération du conseil municipal de Thizy relative au projet d'implantation éoliennes sur la commune de Santigny

vous en souhaitant bonne réception

bien à vous

--

Fanny MARQUET
secrétaire de mairie
THIZY 89420

5 rue des écoliers

lundi de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00

mercredi de 08h30 à 12h30

jeudi de 9h00 à 12h30

Document joint

Replier

Observation n°52 (Email)

Par mithouardjs@ozone.net

Déposée le 4 octobre 2020 à 09 h16

Eoliennes de SANTIGNY 89.

je suis contre ce projet qui va défigurer le paysage de mon village.

Les habitants de Santigny ne seront pas touchés puisque cette implantation se situe à plusieurs kilomètres de leur village, donc sans aucune nuisance pour les habitants. De plus, une partie de la forêt sera détruite.

Replier

Observation n°51 (Web)

Par frederic vasseur

Déposée le 5 octobre 2020 à 08 h52

mécontentement.

trop facile de créer un parc éolien il sera à 4 km de votre commune

nous la commune des souillats sera à 1 km

vous allez toucher les dividendes en ayant aucun désagrément.

et nous en étant à 1km des éolienne ont aura quoi ?

à part le bruit et le visuel autour, cela aura un impact sur immobilier et la nature et puis animaux

je trouve sa triste de créer un parc éolien pour des avantages et nous on va subir les inconvénient

Observation n°50 (Web)

Anonyme

Déposée le 3 octobre 2020 à 19 h41

Garder vos éoliennes chez vous. Non aux éoliennes

Observation n°49 (Web)

Par isabelle scola

Déposée le 3 octobre 2020 à 19 h17

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet, dans l'étude d'impact réalisée par Abowind, j'ai relevé un certain nombre d'approximations, erreurs et omissions :

- Il est écrit que le SCoT de l'Avallonnais est en cours d'élaboration. Le SCoT de l'Avallonnais a été validé en août 2019 et Abowind n'en tient pas compte.

- P 199 : il y a 5 et non 4 exploitants agricoles à Santigny.

- P 124 : Abowind reconnaît que les éoliennes représentent un risque supplémentaire pour l'avifaune.

Or il existe dans ce secteur 15 espèces vulnérables dont 2 (la cigogne noire et le milan royal) classées fortement vulnérables. Une demande de dérogation a-t-elle été présentée ?

- P 153 : Abowind affirme néanmoins que le risque de mortalité par collision pour l'avifaune est globalement faible. Elle omet les effets tout aussi mortels de perte de territoire, d'effarouchement, d'aspiration.

- Le rendement attendu par Abowind semble approximatif, tantôt 37%, tantôt 33%, mais peu importe. D'après la Préfecture le rendement généralement constaté en Bourgogne Franche-Comté ne dépasse pas 23%. On a du mal à croire les promesses de ce promoteur.

- L'éolienne E3, de 200m de haut, située à moins de 250m du TGV présente de sérieux dangers pour les trains. Les risques de projectiles ne sont pas évoqués.

- Abowind propose de compenser le défrichement des bois communaux par un repeuplement de résineux. On ne remplace pas une futaie sous taillis composée principalement de chênes destinés au bois de chauffage des habitants de la commune par des rangées de résineux. Sans compter l'impact désastreux sur la faune. Cette proposition n'est pas recevable.

Pour ces raisons, particulières à ce dossier, je m'oppose à ce enième projet d'implantations d'éoliennes dans l'Yonne. Mais je m'y oppose aussi pour des raisons plus générales. Subventionner des secteurs industriels comme celui de l'automobile pour préserver des centaines voire des milliers d'emplois, c'est une très bonne chose. Mais subventionner les entreprises, toutes étrangères, du secteur de l'éolien (qui se précipitent pour profiter de l'aubaine) est-ce une bonne chose ? Permettre à leurs dirigeants et à leurs actionnaires de s'enrichir à nos dépens, nous, contribuables, nous abonnés à EDF, est-ce juste ? Pour quelle compensation ? Aucun emploi durable. Au contraire une perte sèche sur la valeur de l'immobilier. La plupart des gens ont mis toutes leurs économies dans l'achat de leurs maisons, la plupart comptait les transmettre à leurs enfants. C'est la double peine, la triple, la quadruple peine : la dégradation d'un paysage qu'ils aiment, les nuisances sonores, les nuisances lumineuses, les effets stroboscopiques des ombres mouvantes, les effets sur leur santé, toutes ces conséquences qui détruisent leur vie, est-ce juste ?...

Une énorme majorité des observations faites ici sont défavorables au projet éolien de Santigny, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet, les entendrez-vous ?

Il s'agit d'une enquête publique et voilà, le public se prononce, en tiendrez-vous compte ?

Replier

Observation n°48 (Web)

Anonyme

Déposée le 3 octobre 2020 à 18 h38

J'habite un village proche du futur parc éolien et je viens vous exprimer mon mécontentement. C'est facile de construire un parc éolien à 4km de votre village et c'est votre commune qui va toucher les dividendes en ayant aucun désagrément. Nous en étant à 1km des éoliennes on aura le bruit et le visuel autour, cela aura un impact sur immobilier et la nature et aussi sur les animaux

Replier

Observation n°47 (Web)

Par Dominique BOISSON-BERTRAND

Déposée le 3 octobre 2020 à 17 h41

Je suis farouchement opposée à ce projet car:

- l'implantation des éoliennes en forêt a un impact défavorable sur le taux de CO² par réduction de la surface boisée et ne suit pas les recommandations de la Société Française pour l'étude et la protection des mammifères qui recommande d'éviter cet emplacement.
- il n'est pas tenu compte de l'impact sur l'avifaune, de la proximité de trajets migratoires ni des indications de protection écologique du SCoT de l'Avallonnais, pourtant validé en août 2019.
- les autres parcs de la région n'ont un rendement que de 23% pour des projets d'un coût exorbitant.
- de plus on atteint la saturation avec 120 éoliennes /20 km !

Observation n°46 (Web)

Par Jacques ROBO

Déposée le 2 octobre 2020 à 15 h54

Je suis propriétaire d'une résidence acquise depuis 6 ans sur la commune d'Annoux. A la date d'achat, aucune éolienne n'était visible depuis l'extrémité de mon jardin ou plus largement depuis les limites extérieures du village.

Aujourd'hui, j'en compte très distinctement une cinquantaine (soit environ le quart du parc éolien de l'Yonne). Sans être un opposant forcené au développement de cette source d'énergie, je pense que la charge doit être équilibrée et justement répartie.

Donc "STOP" aux éoliennes sur ce secteur sud du département où il y en a assez!!!

Replier

Observation n°45 (Web)

Par Fannie Vernaz

Déposée le 1 octobre 2020 à 21 h54

Je m'oppose totalement à ce projet d'implantation d'éoliennes pour les raisons suivantes :

- L'implantation anarchique et sous-informée depuis plusieurs années sur notre territoire ;
- Le territoire saturé qui totalise déjà un tiers des éoliennes prévues dans la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le lobbying scandaleux et insidieux de la part des promoteurs et des industriels de l'éolien majoritairement issus de sociétés étrangères qui n'offrent aucun emploi sur le territoire français et qui versent une somme dérisoire aux communes au regard des profits et bénéfices de leurs sociétés et des multiples contraintes qu'elles génèrent auprès des habitants des zones sinistrées ;
- L'intérêt personnel des loueurs de terrains aux promoteurs et les conflits d'intérêt que cela suppose dans les communes et parmi les habitants ;
- La destruction de notre patrimoine, l'un des biens les plus chers appartenant à tous les citoyens ;
- La dégradation de nos paysages, champs, bois, villages, maisons ;
- Les forêts saignées et paradoxalement souvent aidées par la commission européenne pour les implanter ;
- La dégradation du tourisme vert, des maisons d'hôtes, des pistes cyclables ;
- La destruction d'une faune importante et protégée, notamment par la collision éolienne mortelle du Milan Royal, rapace protégé dont la France héberge la 2e population nicheuse après l'Allemagne et la 2e population hivernante après l'Espagne ;
- La mise en danger du principal couloir de migration de cette espèce par l'éolien est une aberration qui contredit les actions du Ministère de la Transition écologique et solidaire développant son plan national d'action jusqu'en 2027 en faveur de ce rapace pour tenter d'enrayer sa dégradation ;
- La nuisance sonore qui a des impacts avérés sur la santé des citoyens dont on peut s'alarmer des effets à long terme ;
- Les nuisances visuelles de jour comme de nuit pour les résidents et la faune en raison des lumières et clignotements permanents ;
- L'accroissement des émissions de CO2 d'une énergie éolienne intermittente et aléatoire qui nécessite aux centrales thermiques, à charbon ou à gaz de prendre le relais de la production d'énergie : une incohérence par rapport aux actuelles dispositions sur l'écologie et le réchauffement climatique ;
- La contrainte pour EDF d'acheter à environ le double du prix moyen du marché, toute la production d'électricité éolienne alors que nous produisons plus que nous ne consommons ;
- La revente à perte par EDF de cette énergie et que nous, les abonnés d'EDF, payons par la taxe de la Contribution au Service Public de l'Électricité sur nos factures.

Je défends nos biens communs, paysage rural et forestier, patrimoine, richesses culturelles, activités touristiques et culturelles riches d'emplois, biodiversité, santé, éducation, respect des diversités, contre ces zones industrielles éoliennes qui s'implantent de façon anarchique pour des seuls intérêts financiers générateurs de conflits inquiétants pour la tranquillité de notre pays.

La promesse redoutable d'un avenir de friches industrielles est des plus alarmantes pour les générations à venir qui devront trouver les moyens de se débarrasser des milliers de tonnes de béton et de ferraille dont la plus grande partie n'est pas recyclable.

Développons des énergies renouvelables adaptées à notre région, forestière, agricole et bien irriguée. Incitons les économies d'énergie, l'isolation des bâtiments et gardons notre argent pour la recherche et des causes justes et respectables qui rassemblent l'ensemble des citoyens. Mais l'éolien : STOP !

Replier

Observation n°44 (Web)

Par Denis Dhenin

Déposée le 1 octobre 2020 à 21 h08

Monsieur le commissaire enquêteur, lors de cette enquête publique sur le projet éolien de Santigny, je voudrais porter à votre attention avec la pièce jointe ci dessous, plusieurs points qui me semblent importants.

Document joint

Observation n°43 (Web)

Par Benoit PETION
Déposée le 1 octobre 2020 à 18 h37
Bonjour,

Je réside dans le secteur et je ne trouve pas que les implantations d'éoliennes soient particulièrement disgracieuses. Je dirais surtout qu'il faut vivre avec son temps, on a l'exemple de ligne TGV qui traverse l'ensemble du territoire, est-ce que c'est beau ?

On ne veut plus d'énergie fossile, de centrale nucléaire ..., mais on consomme de plus en plus d'énergie, dans ce cas comment fait-on si l'on refuse tous les projets ?

Nous nous trouvons dans un territoire rural en perte de vitesse, les retombées économiques de ce type de projet profitent grandement aux communes, aux communautés de commune, au département et à la région.

Je suis donc pour ce type de projet.

Replier

Observation n°42 (Web)

Par Françoise Collot
Déposée le 1 octobre 2020 à 14 h11

Je suis absolument contre la construction de ces éoliennes. Plus du quart des éoliennes de Bourgogne Franche-Comté se trouvent dans un rayon de 20 km autour de Nuits sur Armançon. Pourquoi ?

Cette saturation est insupportable et inacceptable.

Seul l'appétit du gain peut faire rêver quelques uns. Nous aurons tous à supporter les dommages durables (paysages, biodiversité, économie, tourisme, risques sanitaires)

Replier

Observation n°41 (Web)

Par DAVID MONTAGNAT
Déposée le 1 octobre 2020 à 10 h40

Stop à ce projet de parc éolien sur Santigny.

Stop à cette supercherie financière dissimulée sous une énergie verte qui n'existe pas.

Ecologie ???

Respect de la Biodiversité??

Quelle honte d'oser prononcer ces mots qui ont du sens, en se permettant de détruire des Forêts pour implanter des brasseurs de vent non autonomes...!!!!

STOP STOP STOP!!!

Replier

Observation n°40 (Web)

Par Sylvie Rebbot
Déposée le 30 septembre 2020 à 23 h49

Pour une production électrique aléatoire les trop nombreuses éoliennes défigurent notre paysage, entraîne le bétonnage de milliers de mètres carrés qui seront laissés aux futures générations. De plus quand les matériaux utilisés seront devenus soit usés ou obsolètes et il n'y a aucun projet ni budget pour les recycler ils seront enfouis et produiront plus de pollution.

Le projet de plus met en danger la faune de notre région

et j'en suis persuadée appartient à une technologie qui sera très vite dépassée si elle ne l'est déjà. Arrêtons de dépenser des millions d'euro pour des projets qui ne profitent qu'aux promoteurs.

Observation n°39 (Web)

Par Bénédicte Havet
Déposée le 30 septembre 2020 à 21 h10

Le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien, couplé à la réduction du nucléaire, est l'une des orientations majeures de la politique énergétique de la France, dans le cadre de la transition énergétique. Mais c'est une énergie par nature intermittente et aléatoire qui va entraîner une augmentation inévitable de nos émissions de CO2, contrairement à une croyance trop souvent répandue.

Il serait plus judicieux d'investir dans le remplacement d'une électricité déjà décarbonée, il conviendrait, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, de s'attaquer aux secteurs véritablement émetteurs de CO2 : les bâtiments et les transports. Je plaide donc pour une réorientation des moyens financiers prévus pour le développement de l'éolien vers deux éléments clés de la transition écologique : la réduction des gaspillages d'énergie pour le chauffage des bâtiments, d'une part, et le développement des modes de transport décarbonés, d'autre part.

Replier

Observation n°38 (Web)

Par Inès de France

Déposée le 30 septembre 2020 à 18 h57

Je suis contre ce projet:

- à cause de son impact sur la flore et la faune (en particulier volatile) et sur la niche écologique forestière dans sa totalité qui sera forcément détruite par les travaux et dont la reconstruction me paraît bien compromise par l'exploitation (nuisance par les routes d'accès, les connexions électriques et le bruit)
- à cause de la densité d'éolienne trop importante dans la région. Je serai d'avis de privilégier les bords d'autoroute.
- enfin parce que cela répond à un appel à la surconsommation d'électricité. On ferait mieux d'éviter le gaspillage d'énergie que nous faisons et que nous intensifions. Il n'y a aucune éducation faite pour maîtriser et utiliser à bon escient l'énergie d'autant que nous devenons de plus en plus nombreux ! Devrions nous tendre vers un monde hérissé d'éoliennes ?

Replier

Observation n°37 (Web)

Par Charmet SHVS

Déposée le 30 septembre 2020 à 00 h34

Avis déposé sur le registre d'Enquête Publique de Santigny ref 1981 par SHVS

« Réponse à l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT) »

L'ordonnance de Villers –Coterêt gagnerait à être respectée (août 1539)

en particulier dans les documents mis en référence d'enquête Publique .

. La table S2.7 (« Loss of activity in relation to the distance to the nearest wind turbine (distWT), calculated as a percentage of the maximum predicted number of bat passes for a given distance (1- [predicted activity of a given distance / maximum predicted activity]) for species significantly affected. », montre que le groupe des Murin sp. ne subit plus aucune perte d'activité au-delà de 1 000 m de la première éolienne.

Cet extrait de la thèse Kevin Barré hors contexte ne montre rien d'autant plus qu'elle est en anglais.

Depuis François Ier on se doit de parler François en France !

L'interprétation ne correspond pas au texte de Monsieur K. BARRE

Lorsque les chiroptères (tous protégés dès le premier individu par L411-1 CE et L411-2 du CE) se déplacent de la zone Natura 2000 de l'Isle-sur-Serein aux bois de Santigny, ils sont à 7.7 kms de l'Isle (peut être) mais en plein dans des zones de danger éoliens de Santigny.

Les zones déboisées doivent être au minimum de 1.000 mètres de rayon et encore dans ce cas la perte d'activité serait de 53.8 %.

Cf page 90 de la dite thèse.

Il semble que CERA ou Audiccé environnement ait accepté la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale (2015)- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Mais ne la respecte pas

Il appartiendra aux services de l'Etat de juger de la gravité de cette faute.

These :

"Mesurer et compenser l'impact de l'éolien sur la biodiversité en milieu agricole Kevin Barre

To cite this version: Kevin Barre. Mesurer et compenser l'impact de l'éolien sur la biodiversité en milieu agricole. Sciences agricoles.

Museum national d'histoire naturelle - MNHN PARIS, 2017. Français. NNT : 2017MNHN0002ff."

Réponse du pétitionnaire

Le pétitionnaire rappelle les éléments constitutifs du dossier concernant l'implantation du projet éolien envisagé et l'entité « Isle-sur-Serein » de la ZSC « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (FR2601012) » :

- Ce site Natura 2000 est situé à 7,7 km de la zone d'implantation du projet ;
- Le principal enjeu de l'entité « Isle-sur-Serein » du site Natura 2000 réside dans la présence d'une colonie de mise-bas de Grand Murin. Cette population est susceptible de venir fréquenter la zone du projet éolien.
- Seule l'éolienne E3 est implantée dans une zone de chasse à enjeu « assez fort » pour les espèces de chauve-souris.
- Autour de E3, il est prévu un déboisement de 0,46 ha – ce déboisement est peu significatif vis-à-vis des parcelles boisées présentes et n'a pas d'impact sur la perte de territoire de chasse des populations de Grands Murins, situées à plus de 7 km. Cela est démontré par la suite.

Concernant l'effet d'effarouchement induit par les éoliennes sur cette colonie de Grand Murin, on cite effectivement l'étude de Barré et al., 2017. Cette thèse étudie les pertes de fréquentation d'habitats de chasse engendrés par les éoliennes sur les chiroptères. A l'aide de leurs résultats, il est possible

d'estimer le degré d'effarouchement pour la colonie, située à plus de 7 km de la ZIP. La table S2.7 (« Loss of activity in relation to the distance to the nearest wind turbine (distWT), calculated as a percentage of the maximum predicted number of bat passes for a given distance (1-[predicted activity of a given distance / maximum predicted activity]) for species significantly affected. », montre que le groupe des Murin sp. ne subit plus aucune perte d'activité au-delà de 1 000 m de la première éolienne. Pour ce groupe, la perte d'activité (et donc d'habitats de chasse) est estimée à environ 50 % à 0 m d'une éolienne, pour décroître régulièrement (40 % de perte à 300 m, 30 % à 500 m, 20 % à 700 m, 10 % à 850 m et 0 % à 1000 m).

D'après cette publication, l'effet d'effarouchement du parc éolien de Santigny sera donc quasi-nul sur cette colonie de mise-bas, au vu de la distance de la ZSC à la ZIP.

Par ailleurs, il faut noter que seuls une dizaine de contacts de Grands Murins ont été notés sur le site d'implantation du parc éolien de Santigny. Ces contacts peuvent venir d'individus isolés ou de la colonie de mise-bas à 7,7 km. Néanmoins, cette faible activité indique que la zone d'implantation des

éoliennes n'est pas le territoire de chasse privilégié de cette colonie de chauve-souris. Aucune gêne ne sera donc engendrée par les éoliennes pour les gîtes (le Grand Murin en colonie de mise-bas est d'ailleurs anthropophile et n'aura pas de gîte sur la zone d'implantation), et la gêne sera minime pour la chasse, du fait de la distance de la colonie à la zone d'implantation et de la richesse des boisements alentours (réseaux de haies et bosquets), favorables également à la chasse. En effet, la carte suivante illustre la perte d'activité (et donc d'habitats de chasse) du groupe des Murins sp. à 500 mètres des éoliennes, et l'état des lieux des territoires de chasse / transit et boisements très favorables à la chasse dans un rayon de 10 km autour des éoliennes. Le tampon de 500 m autour de chaque éolienne représente une baisse d'activité évaluée à 30 % dans l'étude de Barré et al. Cela représente 65 ha, soit moins de 1 % de l'ensemble des surfaces de boisements très favorables à la chasse identifiés dans ce rayon de 10 km (10 670 ha)

Document joint

- [Document n°1](#)

Observation n°36 (Email)

Par dupontlocard

Déposée le 29 septembre 2020 à 14 h39

Bonjour Monsieur ,

Je m'oppose au projet d'implantation d'éoliennes. Il y a trop de projets dans le même secteur et cela devient anxiogène . Il y a des oiseaux, des animaux qui seront dérangés détruits ...

Arrêtez l'implantation des éoliennes sans vous préoccuper des habitants humains et animaux .

Merci de prendre en compte ma demande .

Frédéric et Pascale Dupont

Envoyé de mon iPad

Observation n°35 (Web)

Par sylvia KIEFFER

Déposée le 29 septembre 2020 à 15 h45

A l'attention du Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet de parc éolien à Santigny.

Veuillez trouver en pièce jointe mes observations et mes documents annexes.

Cordialement

Sylvia KIEFFER

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)
- [Document n°4](#)

Replier

Observation n°34 (Web)

Par Yolande Rondot

Déposée le 29 septembre 2020 à 10 h34

Voici ci-dessous mes remarques concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de SANTIGNY suite à l'enquête d'intérêt publique en cours.

Je suis opposée à l'implantation de ce champ d'(éoliennes pour les raisons suivantes :

Les promoteurs s'affranchissent totalement des lois qui s'imposent aux autres entreprises et aux particuliers concernant entre autre le respect des monuments historiques et sites classés.

La construction d'éoliennes détruit des surfaces agricoles très importantes, en enfouissant dans le sous-sol des milliers de tonnes de béton qui y resteront très longtemps car leur démantèlement n'est pas prévu, et en obligeant à créer des routes d'accès pour ces éoliennes.

Nos impôts servent à financer des promoteurs qui gagnent fort bien leur vie alors que pour le consommateur d'électricité la facture ne cesse d'augmenter.

Je souhaiterais que mes impôts servent plutôt à soutenir les chercheurs français qui étudient l'utilisation de l'hydrogène, la fusion nucléaire contrôlée, sources d'énergie qui pourraient être bien plus « durables » que l'implantation d'éoliennes dans toutes les campagnes françaises. Faisons confiance à la recherche scientifique.

La Bourgogne est une des régions de France où le vent est le plus faible : pourquoi ce dogmatisme à vouloir en faire la 1^e région éolienne de France ?

Yolande Rondot

Observation n°33 (Web)

Par Véronique Le Boudouil

Déposée le 28 septembre 2020 à 11 h50

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voici ma contribution à l'enquête publique concernant le projet éolien sur la commune de Santigny J'émet un AVIS DEFAVORABLE pour la construction et l'exploitation du « parc éolien ».

L'appât du gain ne justifie pas le massacre de notre territoire.

Halte au massacre de nos territoires sacrifiés au nom d'une écologie « verdâtre » et uniquement « financière ».

L'Yonne en assez.

Ce territoire, riche d'un patrimoine culturel et naturel unique compte parmi les principaux attraits touristiques du pays.

Les risques sur la santé ne sont pas pris en compte pour l'homme comme pour les animaux. Les troubles sanitaires caractérisés dans les publications médicales internationales comme syndrome éolien et maladies vibro-acoustiques (céphalalgies, acouphènes, troubles cardiaques, insomnies) sont partout détectés chez les riverains d'usines éoliennes. (voir les travaux de Mariana Alves Pereira).

De plus en plus d'études réalisées en Allemagne, au Danemark ou aux Pays-Bas voire aux Etats-Unis, montrent que les éoliennes ne sont pas sans danger pour la santé, ce qui conduit certains pays à en freiner ou à en supprimer le développement. De partout se dresse le constat que les éoliennes seraient une fausse bonne idée et que les nuisances engendrées sont plus importantes que prévu.

Pour l'instant, la France ne reconnaît que le problème du bruit... et pourtant certains riverains jusqu'à 5, voire 10 km ressentent les effets néfastes de ces engins : le lancinant brassage d'air qui cause maux de tête, nausées, vertiges, vomissements, une grande fatigue sans raison apparente, pression dans les oreilles, acouphènes, dépression ; les sons à basse fréquence et infrasons ont des répercussions sur les veines et les artères avec des conséquences graves.

Avec 8436 éoliennes érigées, nous obtenons la production aléatoire, intermittente, capricieuse et ridicule de quelques % d'électricité (voir les petits caractères sur la facture EDF). Pour combien de riverains malades et spoliés ? Pour combien de milliards vainement gaspillés alors que notre pays vit à crédit ? Pour quel avantage pérenne ? Durée de vie d'une éolienne 20 ans maximum. Pour quel respect écologique de la faune, de la flore ? Des nuisances quasi permanentes pour tout ce qui vit dans un périmètre minimum de 3 km pour des éoliennes alors que le taux de charge moyen n'est que de 25 % (dans le meilleur des cas, et que les zones non ventées sont déjà démarchées par ces marchands d'illusion).

La richesse naturelle et culturelle de l'Yonne est l'un de ces principaux atouts. Il ne faut pas qu'elle soit sacrifiée à la spéculation éolienne aveugle qui est en train de prendre une ampleur chaque jour plus inquiétante...

Résister aux « chants des Sirènes » nécessite de décrypter leur discours publicitaire enjôleur : Dans toutes les régions de France et dans tous leurs documents publicitaires, les nombreux promoteurs des usines dites aérogénérateurs d'électricité, surjouent leur dévouement au sauvetage de la planète et à la préservation des générations futures en reprenant les discours les plus alarmistes sur le réchauffement climatique dont ils seraient les remparts.

C'est un rapport de force du lobby éolien exercé sur nos politiques, et sur nous le peuple, obligé de nous sacrifier pour que vivent ces industriels. Ce lobby n'en a jamais assez, c'est un ogre, dévoreur de subventions et de territoires, envahisseurs de nos campagnes !

Les pays les plus dotés d'éoliennes et de panneaux solaires sont également les plus émetteurs de CO2 dans l'atmosphère : est-ce cela que vous voulez, que la France qui fait partie des pays polluant le moins, devienne l'équivalent de l'Allemagne ?

Le démantèlement des éoliennes en fin de vie n'est nullement garanti. La provision prévue à cet effet n'est que de 50 000 euros, alors que les devis de démantèlement oscillent entre 350 000 et 800 000 euros. Le propriétaire du terrain et la collectivité locale auront à charge de remettre le site en état.

Quel que soit le problème, l'argument "éolienne" ne tient pas la route n'est que vaste fumisterie, mensonges et magouilles véreuses qui ne servent qu'à remplir les poches de certains promoteurs sans scrupules qui se moquent de l'écologie, mais l'utilise uniquement comme argument marketing ! Ces éoliennes auront un impact irréversible sur notre environnement.

A cause du manque de vent, la hauteur des éoliennes devient insupportable, inacceptable. La baisse des subventions et des dotations de l'état n'est pas une excuse pour qu'une entreprise privée saccage le cadre de vie.

Oui au mix énergétique, Oui aux énergies renouvelables fiables, Oui à la dé-carbonisation de notre économie, Oui au respect de la biodiversité, Oui à la défense de notre patrimoine, Oui à la protection de nos sols et de notre agriculture. L'éolien aujourd'hui ne satisfait pas à ces objectifs.

Alors NON à la saturation de nos paysages.

Vous m'avez « écoutée », merci de m'entendre !

Cordialement.

Observation n°32 (Web)

Par Isabelle Dhenin

Déposée le 28 septembre 2020 à 00 h15

Monsieur le commissaire enquêteur,

Voici en pièce jointe mes remarques, observations et propositions pour l'enquête publique concernant le projet éolien de Santigny.

Document joint

- [Document n°1](#)

Observation n°31 (Web)

Anonyme

Déposée le 27 septembre 2020 à 17 h58

Héritée de la révolution, cette belle forêt communale a permis à nos grands-pères, nos pères et à nous aussi de se chauffer, de se nourrir par la chasse ou la cueillette, de transmettre de génération en génération l'amour des arbres et de la terre. Ce projet va détruire cette symbiose entre l'homme et la nature et la gestion du bon père de famille d'une commune. Je ne comprends pas non plus ces paysans qui sacrifient le bien commun et la terre travaillée laborieusement par leurs aînés pour de l'argent sal. Comme le dit Saint Exupéry, "nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants". Si un tel projet aboutit, qui va aller se promener en forêt pour entendre le bruit des pales ? Pas MOI. Qui ira emmener ses petits-enfants pour leur montrer trois têtes hideuses

gâchant définitivement ce paysage ? Pas MOI. Que les instigateurs de ce projet prennent réellement conscience de son impact sur les générations futures...

Replier

Observation n°30 (Email)

Par Christian PETION

Déposée le 25 septembre 2020 à 16 h36

Bonjour.

Je suis pour ce type de projet dans nos zones rurales sans ressource.

Ce projet se situe sur des propriétés communales, la commune en profite donc pleinement ainsi que la communauté de commune.

Apport important et non négligeable dans son futur budget.

Christian PETION

résidant à Chatel-Gérard 89310

Replier

Observation n°29 (Web)

Anonyme

Déposée le 27 septembre 2020 à 11 h04

Nous avons depuis très longtemps une résidence secondaire à Tormancy, commune de Massangis. Chaque été nous venons y passer des semaines, parfois des mois pour nous reposer du stress de la vie parisienne. A Tormancy nous apprécions surtout la beauté de la nature et le calme des nuits.

Depuis quelques années nous assistons à une implantation d'éoliennes de plus en plus dense dans le paysage environnant. A chaque fois que nous nous rendons de notre village à Noyers, par exemple, la vue des éoliennes installées entre Villiers la Grange et Grimault nous choque, nous ne nous y habituons pas.

Sans entrer dans la discussion sur le fondement énergétique et économique des éoliennes il ne peut y avoir de doute qu'elles altèrent, même enlaidissent le paysage. Depuis la première installation près de chez nous leur implantation a continué sans cesse, elles sont partout où on va. C'est cette saturation qui nous exaspère et nous donne le sentiment d'injustice, d'une mauvaise politique, d'une mauvaise répartition des charges. Comme l'a dit un des contributeurs de manière crue: "Nous sommes devenus la poubelle du département !".

Conclusion: Nous sommes opposés au Projet Eolien de Santigny

Replier

Observation n°28 (Web)

Par Charmet SHVS

Déposée le 26 septembre 2020 à 23 h09

Commission d'Enquête Publique Santigny-ABOWIND

Projet EOLIEN FERME EOLIENNE DE SANTIGNY (89)

dont l'enquête publique ref 1981 est en cours.

Avis de l'Association Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein (SHVS) » (Mairie, 89440 Annoux (N°W892004572.)

Le dossier de demande d'autorisation environnementale "Projet Ferme éolienne de Santigny (89)" mis en enquête publique ne contient pas de demandes de dérogations Faune et Flore au titre des articles

L411-1 et L411-2 du code de l'environnement (espèces protégées) .

Or l'étude d'impact présentée en enquête publique (DDAE Cahier N°3A - Etude d'impacts, Dossier 16050057-V1 16/09/2019 Auddicé Environnement, ci-après désignée "Etude d'impact" ou "EI") fait état de la présence dans la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) de nombreuses espèces protégées au titre de l'article L411-1.

Pour ne parler que des espèces volantes, l'EI mentionne :

Oiseaux protégés

? 57 espèces nicheuses,

? 44 espèces en migration pré-nuptiale

? 29 à 31 espèces en migration post-nuptiale

? n espèces hivernantes (chiffre non communiqué)

(les nombres d'espèces concernées ne s'additionnent pas, une espèce peut être dans plusieurs catégories)

Chiroptères (toutes les espèces de chiroptères sont protégées)

? 21 espèces.

L'EI n'indique pas explicitement le nombre d'espèces présentes dans la ZIP. En croisant les Tableaux 24 (EI p136), 26 (EI p140), 27 (EI p141) on trouve 21 espèces (sur 34 espèces présentes en France , selon le plan National d'Actions chiroptères, 2018).

Ce nombre d'espèces de chiroptères représente une diversité spécifique très importante qui à elle seule témoigne de la richesse écologique du site.

Pour chacune de ces espèces, l'article L411-1 CE et les Arrêtés Ministériels pris au titre des articles R411-1 et R411-2 du code de l'environnement donnant la liste des espèces concernées interdisent:

- la destruction d'individus (au premier individu quelle que soit l'espèce concernée, qu'elle soit considérée comme "patrimoniale" ou pas);
- la destruction, l'altération ou la dégradation de "sites de reproduction et d'aires de repos";
- la perturbation intentionnelle (pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée).

AM 2007.04.23 Liste des Mammifères protégés et modalités de protection (modifié)

AM 2009.10.29 Liste des Oiseaux protégés et modalités de protection (modifié)

Rappel non exhaustif des articles concernant les suites en cas de poursuite de ce projet :

Article L415-3

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 129

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 149 (V)

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 153 (V)

"Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende :

1° Le fait, en violation des interdictions ou des prescriptions prévues par les dispositions de l'article L. 411-1 et par les règlements ou les décisions individuelles pris en application de l'article L. 411-2 :

- a) De porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, à l'exception des perturbations intentionnelles ;
- b) De porter atteinte à la conservation d'espèces végétales non cultivées ;
- c) De porter atteinte à la conservation d'habitats naturels ;
- d) De détruire, altérer ou dégrader des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que de prélever, détruire ou dégrader des fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites

La tentative des délits prévus aux a à d est punie des mêmes peines;"

CI-JOINT COPIE de du COURRIER

ADRESSÉ par l'Association « Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein (SHVS)»

à monsieur le Préfet de l'Yonne, daté du 19 septembre 2020 et remis le 24 septembre 2020 par l'intermédiaire de maître Teboul, Huissier de Justice à Auxerre dont acte ci-joint.

Ce courrier de l'Association SHVS démontre que le projet éolien Ferme de Santigny (89) se heurte

aux interdictions énoncées à l'article L411-1 du code de l'environnement (protection des espèces) et se trouve donc soumis aux obligations de l'article L411-2 du code de l'environnement.
L'article L411-2 CE prévoit la possibilité d'obtenir exceptionnellement une "dérogation espèces protégées" et définit strictement les conditions à respecter par le pétitionnaire, notamment l'obligation de déposer une demande de dérogation sous une forme qui réponde à des règles strictes.

Aux termes de l'article L181-2 du code de l'environnement, l'Autorisation environnementale tient lieu de Dérogation aux interdictions édictées pour la conservation des espèces, en application de l'article L411-2 du code de l'environnement
CE Article L181-2

I. - L'autorisation environnementale tient lieu, y compris pour l'application des autres législations, des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments suivants, lorsque le projet d'activités, installations, ouvrages et travaux relevant de l'article L. 181-1 y est soumis ou les nécessite :

[..]

5° Dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 ;

Les articles suivants apportent des précisions

CE Article R181-15

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est complété par les pièces, documents et informations propres aux activités, installations, ouvrages et travaux prévus par le projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte.

CE Article R181-28

Lorsque l'autorisation environnementale est demandée pour un projet pour lequel elle tient lieu de dérogation aux interdictions édictées en application du 4° de l'article L. 411-2, le préfet saisit pour avis le Conseil national de la protection de la nature, qui se prononce dans le délai de deux mois.

La Demande d'Autorisation Environnementale doit donc contenir toutes les pièces prévues en application de l'Article L411-2 du Code de l'environnement.

La procédure de demande de dérogation (Arrêté Ministériel du 19/02/2007, consolidé, pris en application de l'article L411-2) prévoit notamment de déposer deux demandes de dérogation ? Cerfa N° 13 616*01 Demande de dérogation pour la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

? Cerfa N° 13 614 *01 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées

La liste complète des espèces concernées doit être jointe à chacune des deux demandes respectivement (les listes ne sont pas les mêmes).

La procédure impose de consulter suivant les cas le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) ou le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine et de l'Environnement) et joindre leur avis à la demande.

Or AUCUNE DEMANDE DE DEROGATION n'a été jointe à la Demande d'Autorisation Environnementale mise en enquête publique, et a fortiori aucun avis (CNPN ou CSRPN) n'a été joint.

En conséquence,

Nous demandons que le Commissaire-enquêteur :

- CONSTATE que le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est INCOMPLET car il ne contient pas la demande dérogation obligatoire au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement;
- DONNE UN AVIS DEFAVORABLE pour non-respect par le pétitionnaire des obligations de la procédure de Demande d'Autorisation Environnementale décrite notamment à l'Article L181- 2 et l'article R181-15 du code de l'environnement.

En complément d'information, vous voudrez bien trouver en pièce jointe les documents :

200919 Santigny Lettre SHVS à Préfet Yonne Demande dossier de dérogation

200925 Santigny-Huissier-Préfecture Signification d'un courrier

Articles L411-1 , L411-2 du Code de l'environnement (version 24-04-2018)
AM 2007.04.23 Liste Mammifères protégés et modalités de protection (version 24-04-2018)
AM 2009.10.29 Liste Oiseaux protégés et modalités de protection (version 24-04-2018)
200600 Tendances de populations Vigie-Chiro (MNHN) Simplifié

AM 2007.02.19 Conditions d'instruction des demandes de dérogation (consolidé 25-09-2020)
Articles L181-1 à L181-4 du code de l'environnement (consolidé 25-09-2020)
Articles R181-4 à R181-56 du Code de l'environnement

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)
- [Document n°3](#)
- [Document n°4](#)
- [Document n°5](#)
- [Document n°6](#)
- [Document n°7](#)
- [Document n°8](#)
- [Document n°9](#)

Observation n°26 (Web)

Par JEAN-PIERRE PIAULT

Déposée le 25 septembre 2020 à 23 h07

PHOTOMONTAGES REALISTES OU PHOTOMONTAGES TROMPEURS

Mon point de vue dans le document joint

De même:

Pourquoi ne visualisons nous pas l'impact visuel de nuit. Cette pollution visuelle nocturne de mats qui clignotent à 360° et à plus de 30kms ?

Pourquoi de nombreux photomontages sont impertinents? Une photo prise entre 2 murs ou derrière un bosquet, forcément on ne voit rien. C'est inutile. Si on se déplace de 20m, la vue est forcément différente. Exemple photo prise depuis le chateau de Thisy

Pourquoi les 3 covisibilités réciproques ne sont jamais établies?

Nous voyons la covisibilité minimaliste du parc éolien depuis les éléments patrimoniaux mais jamais la covisibilité des éléments patrimoniaux depuis le parc éolien ni celle depuis un point extérieur. C'est pourtant une recommandation du pole de compétence des énergies renouvelables.

Document joint

Observation n°25 (Web)

Par JEAN-PIERRE PIAULT

Déposée le 25 septembre 2020 à 19 h52

QUI DIT MIEUX ?

ABOWIND ANNONCE 2882 HEURES DE FONCTIONNEMENT ANNUEL (PERTES INCLUSES -
Page 16 Cahier 2)

CELA REPRESENTE UN RENDEMENT 32,89% !!

LA MOYENNE EN BOURGOGNE EST DE 22,9% (source Préfecture Yonne)

LE COMPTE D'EXPLOITATION EST DONC SUREVALUE DE 44 %

SACHANT EGALEMENT QUE LA PUISSANCE NOMINALE DE CES EOLIENNES EST ATTEINTE AVEC UNE VITESSE DE VENT DE 11m/s (page 64 Cahier 3A) , ALORS QUE NOUS ENREGISTRONS DANS CE SECTEUR UNE VITESSE MOYENNE DE 6m/s. JE DOUTE UNE FOIS DE PLUS DE LA RENTABILITE DE CE PROJET.

Replier

Observation n°24 (Web)

Par JEAN-PIERRE PIAULT

Déposée le 25 septembre 2020 à 19 h12

ENCORE UN PEU PLUS DE SATURATION VISUELLE !

VOIR LE SCHEMA JOINT

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°23 (Web)

Par MARIE ROMANSKI

Déposée le 25 septembre 2020 à 16 h20

Au risque de me répéter à chaque enquête publique concernant l'éolien.....

Je m'oppose formellement à ce énième projet . J'ose espérer qu'on se souciera un jour de l'avis des populations qui subissent tous les désagréments engendrés.

Que dire de cette soi- disant énergie renouvelable qui n'a rien à voir avec l'écologie!

Peu de production.

Ne génère pas d'emploi.

Impacte la faune et la flore.

Ne peut exister qu'avec des subventions et l'argent des contribuables.

Profite à quelques propriétaires terriens ou promoteurs qui se moquent de ce que nous supportons.

L'image de la Bourgogne est bien triste

Donc NON à ce projet !!!!!

Observation n°22 (Email)

Par Claudia Winkler

Déposée le 23 septembre 2020 à 22 h17

Erik Leibundgut & Claudia Winkler, 34, Rue Vaumarin, 89420 Marmeaux

Bonjour

Nous avons depuis plusieurs ans une seconde habitation tout près de Santigny. Nous venons chaque mois dans ce coin pour y passer quelques jours.

La protection de la nature et du climat nous est cher; chez nous nous avons des panneaux solaires sur le toit depuis plus que 20 (!) ans et collectons l'eau de pluie pour arroser le jardin et laver la lessive. Donc on pourrait penser que nous sommes pour les éoliennes à Santigny... mais au contraire:

- Les éoliennes n'ont pas de sens dans une région comme la Bourgogne ou on n'a pas constamment du vent - ou, pire encore: assez rarement. Et parsemer dans toute la région du Morvan et de la Bourgogne quelques éoliennes par ci et pas là enlève la beauté précieux de cette région qui par chance a pu garder un charme qui n'existe à presque pas un autre endroit. Nous avons choisi d'acheter une maison dans cette région à cause du calme - calme auditif, calme visuel dans la nuit.

Les photomontages dans la brochure ne montrent que les vues par jour. Mais ce sont les nuits qui sont et seront détruites: les éoliennes détruisent la paix de la nuit avec le clignotement des feux rouges - et c'est si rare qu'on trouve encore un endroit pour voir les étoiles.

Vous parlez de Montréal et qu'on ne verra pas beaucoup des éoliennes de Santigny de là. Mais on a déjà une vue sur des éoliennes de Montréal et ça a pris beaucoup du charme de <http://xn--l-sfa.de/> cette ville historique. Pourquoi vous ne montrez pas une photomontage des heures de la nuit?

- La brochure nous explique sur deux pages que les éoliennes ne détruisent pas l'environnement: ni acoustiquement, ni visuellement, ni pour les animaux, ni pour la flore et la faune. Pourquoi tellement d'explications si il n'y a pas de problèmes, si les éoliennes ne sont rien d'autre qu'une contribution pour sauver notre pays? Apparemment elles tuent les oiseaux et les chauves-souris qui souffrent déjà sous les conditions difficiles causées par notre mobilité (autos, avions) et maintenant aussi de la sécheresse. Les exploitants promettent d'arrêter les éoliennes pendant les périodes sensibles, donc: > soit, que les éoliennes ne font pas beaucoup de bénéfice > soit que les promesses sont un adoucisseur sans valeur. Les brochures parlent "des périodes reconnues comme sensibles" sans dire concrètement quelles périodes ils estiment comme „reconnues sensibles“. La même chose avec la biodiversité qui „sera suivie“ - rien de concret.

Faire un sacrifice pour le climat - oui, mais ça doit avoir du sens! Ici à Santigny le vent ne souffle pas constamment, même assez rarement. Pour mettre les éoliennes en marche il faut déjà pas mal de l'énergie qu'elles produisent. Eriger un parc d'éoliennes au près de la mer ou on constamment du vent - oui. Mais pas ici à Santigny.

Et un dernier argument pour les habitants de Santigny: On vous promet (ce n'est pas garanti!) un versement d'argent de 53'000 euros par an. Mais pour combien d'années? Et après les exploitants feront les conditions - par pour votre forfait. Et vous, étants dans la possession des éoliennes, qui sont là, sur votre terrain, qui doivent être servies, qui doivent un jour être déconstruites - vous serez dans une position très faible pour discuter les conditions....

Merci de nous écouter. Meilleures salutations. Erik Leibundgut et Claudia Winkler

Replier

Observation n°21 (Web)

Anonyme

Déposée le 24 septembre 2020 à 10 h30

Quelle aberration de vouloir implanter des éoliennes dans une zone boisée. Ras-le-bol des éoliennes!!!

Observation n°20 (Web)

Anonyme

Déposée le 24 septembre 2020 à 10 h27

Plus que marre des éoliennes!!! Nous sommes devenus la poubelle du département. Plus que marre de ces consultations qui ne servent à rien car le préfet obéit aux ordres.

Replier

Observation n°19 (Web)

Par JEAN-LOUIS THOMAS

Déposée le 23 septembre 2020 à 22 h10

Cette implantation d'éoliennes en zone forestières se fait sans considération de l'environnement et de la préservation de la faune et de la flore. Elle est susceptible d'altérer le paysage dans une zone déjà largement pourvue.

Le projet ne prend pas en compte le SCOT de l'Avallonnais.

OPPOSITION COMPLETE A CE PROJET

Observation n°18 (Web)

Par Evelyne FRIZON

Déposée le 23 septembre 2020 à 13 h54

Bonjour,

1) Les éoliennes point de vue écologie = 0

les propriétaires des champs où elles sont mises n'auront pas les moyens de les retirer, donc ces monstres d'éoliennes verticales seront mises à l'horizontal pour des décennies sans compter les milliers de m3 de béton dans le sol..

2) Le vent: dans notre région, à part quelques mois dans l'année fait de la chaise longue, nombreuses éoliennes ne tournent pas la plupart du temps..

3) Point de vue santé, ce qui n'est pas à négliger: je rejoins la personne de l'observation n° 9 : étant comme elle une victime des ondes électromagnétiques de tout ce qu'elle dénonce, je puis confirmer de la dangerosité des éoliennes qui accentuent nos douleurs physiques....qui n'est pas concerné ne peut savoir ce que nous pouvons endurer au quotidien...écologie et ondes électromagnétiques ne peuvent aller ensemble....c'est une hérésie totale..

4) Bien que nous soyons tous de bonne volonté, et pour cause, de signer les pétitions, je ne vois pour l'instant pas un recul de l'installation de ces moulins à vent néfastes en tout point de vue..

Cordialement,

E. Frizon

Observation n°17 (Web)

Par Emmanuel Chevillotte

Déposée le 22 septembre 2020 à 18 h50

Je tiens à m'opposer totalement à l'implantation des éoliennes de Santigny pour plusieurs raisons. Ces éoliennes seraient implantées sur un territoire boisé et même s'il appartient à la commune, c'est encore 2ha minimum de terres agricole ou sylvicole qui disparaissent sur une forêt de 236 ha c'est déjà une perte grave. De nombreux oiseaux protégés milan royal, faucon crecerelle qui chasse sur les arbres et dans les bois sront menacés soit de mourir happés par les pâles soit écartés définitivement de leur propre territoire. Au cas ou un rotor prends feu, c'est l'environnement immédiat qui est en danger et vu la sécheresse qui ne fait que s'aggraver, la forêt prendrait feu rapidement. Notons également la saturation de ces coteaux de l'auxois ou actuellement tournent 'è éoliennes sur un périmètre de moins de 15km. Attendez vous à des plaintes à cause des ondes infrasoniques, des courants vagabonds électriques passant la nappe phréatique qui passe à 9mètres sous le sol!. C'est aujourd'hui qu'il faut bloquer cette grande erreur.

Le risque est là, ne fermons pas les yeux!!!

Replier

Observation n°16 (Web)

Par Pieter Goegebeur

Déposée le 18 septembre 2020 à 13 h14

Bonjour,

Je ne sais pas à quoi servent les enquêtes publiques. 100, 200 500 ou plus d'avis négatives n'arrêtent pas les installations des éoliennes.

Je suis contre l'installation de ces éoliennes: Chaque éolienne fait augmenter le prix de notre facture d'énergie.

De plus, la durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans. Personne m'a expliqué qui financera l'entretien ou le démontage de ces monuments géants après 25 ans?

Si toute la Bourgogne sera couverte d'éolienne, nous aurons toujours besoin de nos centrales à charbon, gaz ou nucléaire.

Il y en a déjà trop dans notre région. Toujours plus, toujours plus haut. La nuit, le spectacle des lumières rouges, nous réveille.

L'immobilier restera sans valeur, le tourisme sera condamné pour plusieurs décennie.

De toute façon, nos politiques se moquent de nos avis et des enquêtes publiques.

Replier

Observation n°15 (Email)

Par - MAIRIE DE SARRY

Déposée le 17 septembre 2020 à 17 h48

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la délibération du conseil municipal de Sarry.

Cordialement

La secrétaire,

Marie-Alice GRANDIDIER

MAIRIE DE SARRYsarry.mairie@wanadoo.fr

03.86.82.84.62

Secrétariat:

Le mardi de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 16h

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°14 (Web)

Déposée le 16 septembre 2020 à 16 h48

Cette observation est prise en compte mais n'est pas visible car elle comprend des propos considérés comme non publiables.

Observation n°13 (Email)

Par guillon.terre.plaine@gmail.com

Déposée le 14 septembre 2020 à 16 h11

Bonjour

Voici la délibération.

Cordialement

Sylvie GENDEL

Secrétaire

COMMUNE NOUVELLE GUILLON TERRE PLAINE

89420 GUILLON

Lundi mardi jeudi 8h00/16h30

Vendredi 8h00/12h00

03.86.32.55.12

03.86.32.51.98

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°12 (Web)

Par CHARMET SHVS

Déposée le 15 septembre 2020 à 21 h37

Commission d'Enquête Publique ref 1981

Nous portons à votre connaissance des informations générales transmises aux élus de la Communauté de Communes du Serein, au moyen d'un mail depuis les services de la CCS, puis sous enveloppe dans les boites aux lettres des Mairies.

Nous n'avons malheureusement pas pu joindre tous les conseillers municipaux concernés par un « avis » à donner.

Quatre associations locales se sont associées pour présenter très succinctement ces éléments extraits

du dossier ABOWIND-Santigny.

Il s'agit de :

- A.P.F.A. – association Paysages et Forêts de l'Armançon (W892001475) 89310 Etivey
- E.P.P.S. – Environnement et Patrimoine en Pays du Serein (W891008552) 89310 Poilly-sur-Serein
- LES HAUTS DE L'AUXOIS Association (W892000853) 21460 Epoisses
- S.H.V.S. - Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein (W892004572) 89440 Annoux

Cordialement

Document joints

- [Document n°1](#)
- [Document n°2](#)

Observation n°11 (Web)

Par FLORINE MARCHAND

Déposée le 14 septembre 2020 à 17 h14

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis cheffe de projets éoliens, en charge du développement du projet de Pisy, sur la commune voisine de Santigny. Le projet éolien de Pisy est encore en cours d'étude (les états initiaux se sont terminés dans l'été) et sera déposé en préfecture à la fin de l'année.

Je suis en contact avec la société Abowind depuis près d'un an maintenant et nos échanges réguliers sur nos projets respectifs et notre connaissance du territoire nous ont permis de dimensionner un projet qui soit compatible avec celui de Santigny.

En effet, le projet de Pisy se situerait dans les bois appartenant à la commune de Pisy, à l'Est de Santigny, et serait composé de 3 éoliennes, de sorte que l'ensemble formerait un regroupement d'éoliennes cohérent, et ne participerait ainsi pas au mitage du territoire. Au contraire, nos deux projets permettraient de densifier un secteur par ailleurs marqué par de grandes infrastructures (ligne TGV et routes départementales), et d'exploiter une ressource inépuisable pour produire de l'électricité non émettrice de gaz à effet de serre.

Je suis favorable au projet d'Abowind sur la commune de Santigny, qui apparait comme une solution durable pour inscrire la Bourgogne France Comté dans la transition énergétique.

Cordialement.

Florine Marchand

Replier

Observation n°10 (Web)

Par patrice engeldinger

Déposée le 14 septembre 2020 à 00 h47

Non à ce projet!!

Notre région est suffisamment saturée par l'implantation d'éoliennes, le prix de l'immobilier s'est effondré et nos maisons sont désormais difficilement vendables.

la présence d'éoliennes perturbe notre santé ,elle détruit la faune .

Trop de régions massacrées pour une minable production d'énergie "non pilotable" produite par ces ventilateurs géants dont la fabrication et la destruction

posent d'énormes problème sur le plan écologique.

Non à ce gâchis financier d'argent public

A qui profite le crime?

Replier

Observation n°9 (Web)

Par Christelle SUTER

Déposée le 13 septembre 2020 à 20 h09

Depuis 10 ans, les ondes électromagnétiques me pourrissent la vie. Elles constituent un authentique empoisonnement à petit feu de ma santé. Et le poison vient de partout : des antennes relais, des téléphones mobiles, du wifi, et surtout des éoliennes. Un pur cauchemar !

Aussi, pour sauver ma peau, je suis pour la vie à la campagne sans pollution lumineuse ,sonore et électrique comme vos éoliennes...

J'ai la sensation d'avoir le crâne comprimé ... une douleur à se taper la tête contre les murs.

Je ne suis pas une illuminée mais victime d'une vraie maladie, reconnue en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Californie : l'électrohypersensibilité, caractérisée par des vertiges, des sensations de brûlure, une perte de concentration et de mémoire.

Et puis je suis abasourdie par le monde paysan qui sacrifie nos terres fertiles pour le profit du gain; ils n'ont plus l'amour de leur métier ...C'est décevant ! Et en plus on détruit une forêt pour faire un parc éolien.....mais le bois est une richesse et notre avenir, les arbres sont la VIE ! Comment notre corps va se ressourcer sans terre et sans arbres...

QUEL GÂCHIS !

Et quel monde politique ...

notre CAMPAGNE DU Morvan EST BELLEArrêter de la sacrifier !!

Replier

Observation n°8 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 septembre 2020 à 15 h11

Habitant en périphérie proche de ce village, je trouve scandaleux d'un point de vue écologique, économique et social d'implanter des éoliennes dans une forêt communale :

- ces éoliennes vont perturber la faune locale avec les ondes et le bruit induit, détruire un site préservé et utilisé par la population locale ;

- ces éoliennes représentent un coût réparti sur l'ensemble de la population française sur la facture d'électricité de chaque consommateur. Au final, seule la société exploitante gagne de l'argent et c'est le contribuable qui paie. Le provisionnement pour démonter dans 30 ou 40 ans cette installation sera insuffisant. Qui va payer ? Nous ne sommes pas dans un pays de vent et les moulins à vent d'autrefois (Civry par exemple) ne fonctionnaient que 30% de l'année. Les éoliennes ne feront pas mieux.

- en moins de 10 ans, l'Yonne est devenu une zone prioritaire pour ce type de projet faisant miroiter aux élus et aux agriculteurs des revenus réels mais obtenus au détriment des autres habitants. C'est la continuité de la fracture sociale.

Je suis résolument contre ce projet qui dénature une région réputée pour ces paysages et son histoire.

Replier

Observation n°7 (Web)

Par Mery SHVS

Déposée le 11 septembre 2020 à 22 h24

Extrait du rapport de la MRAE

« Mesure de compensation forestière Le pétitionnaire propose une mesure compensatoire consistant en la mise en place d'îlots de sénescence pour une surface de 5 ha ainsi que le reboisement de 5,14 ha ou le versement d'une indemnité au fond forestier national. Ces mesures de compensation de la perte d'habitat pour l'avifaune forestière et les chiroptères doivent être garanties et pérennes. En conséquence, à défaut de maîtrise foncière des parcelles des îlots de sénescence, la MRAE recommande que l'étude d'impact soit complétée par un conventionnement ou par la présentation d'un bail emphytéotique. »

Réponse : Le pétitionnaire propose une mesure compensatoire consistant en la mise en place d'îlots de sénescence pour une surface de 5 ha ainsi que le reboisement de 5,14 ha ou le versement d'une indemnité au fond forestier national.

Ces mesures de compensation de la perte d'habitat pour l'avifaune forestière et les chiroptères doivent être garanties et pérennes. En conséquence, à défaut de maîtrise foncière des parcelles des îlots de sénescence, la MRAE recommande que l'étude d'impact soit complétée par un conventionnement ou par la présentation d'un bail emphytéotique.

Commentaire :

le versement d'une « indemnité au fond forestier national » ne doit pas être accepté par l'administration en charge .

Il ne constitue en aucun cas pour les espèces protégées par le Code de l'Environnement une compensation.

Nous rappelons que ces espèces sont protégées dès « avant la mise en danger » .

Replier

Observation n°6 (Web)

Par corine hecker

Déposée le 11 septembre 2020 à 07 h25

stop arrêtons la mascarade la destruction de notre belle région ,saturation ,pollution ,et bien d autres NON au projet SANTIGNY et les autres

Replier

Observation n°5 (Web)

Par bruno CHARMET

Déposée le 11 septembre 2020 à 00 h23

Zone d'interdiction compte tenu de la zone de survol d'entrainement à basse altitude.

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe, extrait du dossier d'instruction du projet et concernant la protection (indiscutable) de la zone d'entrainement aux vols militaires.

Document joint

- [Document n°1](#)

Replier

Observation n°4 (Web)

Par marie de montulé

Déposée le 9 septembre 2020 à 16 h54

Bonjour,

Je suis contre ce projet de 3 éoliennes avoisinant les 200m de haut en pleine forêt de santigny. Dégradation du paysage dans une région déjà extrêmement impactée par la prolifération d'éoliennes sans schéma consensuel , impact prévisible sur la faune et les oiseaux migrateurs. Compensation forestière hypothétique.

Bien à vous,
Marie de Montulé

Replier

Observation n°3 (Web)

Anonyme

Déposée le 9 septembre 2020 à 14 h52

Je suis contre l'implantation d'éoliennes car c'est une nuisance pour l'environnement et la faune. Il faut préserver des espaces pour la nidification des espèces animales. Il faut prendre en compte aussi les nuisances au niveau des ondes et du bruit que font les éoliennes. C'est de la pollution visuelle et il faut penser à l'avenir : que vont devenir ces masses de ferraille quand les éoliennes ne fonctionneront plus, qui va les démonter et qui va payer pour le démontage ?

Replier

Observation n°2 (Web)

Par Wanda Pontanel

Déposée le 9 septembre 2020 à 11 h39

Un nouveau projet, sans cohérence, avec les installations réalisées, va accentuer la saturation de notre région et ainsi contribuer à son appauvrissement : perte de chance du développement du

tourisme, aucun emploi créé, chute de la valeur de l'immobilier...

Tout ça pour une production limitée , (nous sommes dans une région insuffisamment ventée ==> des éoliennes de + en + hautes) une électricité chère et bien moins décarbonée que ce que l'on veut nous faire croire. Les soi disant défenseurs de l'environnement sont en train de le saccager au nom d'un dogmatisme anti nucléaire dont on commence à percevoir les dégâts.

Observation n°1 (Email)

Par MAIRIE MONTREAL 89

Déposée le 3 septembre 2020 à 15 h02

Bonjour,

En vue de compléter le dossier de l'enquête sur le projet éolien de Santigny, je vous adresse, ci-joint, la délibération du conseil municipal de Montréal sur ce dossier.

Bonne réception.

Cordialement.

La secrétaire, Christiane DUBAN

tél 03.86.32.10.01

lundi 10h-12h et jeudi 10h-12h

Document joints

Nombre de membres En Exercice: 11 Présents : 10 votants i 10 Date de la convocation 13 août 2020

Présents : TRIPIER Jean-Louis, GCIWEINDER Michel, CONTENT Michèle, VOIRIN Guy, CHANTRIER Sandra, LOPES Stéphane, FERRADOU Bernard, BECARD GASCARD Marie-France, MONNOT Pierre, de VAUCELLES Marie-I-aure Absente excusée : NAUDIN Marie-Rose Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie-Laure de VAUCELLES. 2020-25 Parc éolien SANTIGNY Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Vu la note explicative de synthèse fournie aux membres du conseil municipal, conformément à l'article L.212112 du CGCT, Le Maire informe le conseil municipal que la SNC Ferme éolienne de Santigny souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Santigny. Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de 3 éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte à la mairie de Santigny du 08 septembre au 09 octobre 2020. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les éventuelles observations pourront être consignées sur le registre en mairie de Santigny. La commune de MONTREAL étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'un parc éolien à Santigny. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote et par 9 voix contre et 1 abstentions. - DONNE un avis défavorable au projet de ferme éolienne de SANTIGNY, considérant l'encerclement croissant du site de MONTREAL et la saturation des installations éoliennes sur ce secteur de l'Yonne. Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents